Défrichement

Installations classées pour la protection de l'environnement - carrière

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

<u>Objet</u>: Demandes formulées par la Société CARAYON LANGUEDOC dont le siège social est situé Route de Béziers - à 34220 SAINT PONS DE THOMIERES visant à obtenir :

- 1) une autorisation de défrichement portant sur une surface de 31ha22a58ca sur la commune de Riols concernant le projet d'extension de la carrière actuelle. L'autorisation est demandée pour une durée de 30 ans.
- 2) le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire et quartzite, une installation de concassage et criblage, une centrale à béton et une station de transit de matériaux sur les communes de Saint Pons de Thomières et de Riols ; et la modification des conditions d'exploitation (augmentation de la production à 980 000 tonnes/an) sur le territoire des communes de Saint Pons de Thomières et Riols pour une durée de 30 ans.

Ces installations sont répertoriées dans les rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : **2510-1** Exploitation de carrières, la production maximale annuelle de calcaires et de quartzites étant de 1 200 000 tonnes ; **2515-1a**) Installation de broyage, concassage, criblage, ensachage et pulvérisation, nettoyage, tamisage et mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous rubrique 2515-2, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 550 kW - la puissance installée de l'ensemble des machines concourant au fonctionnement des installations: 1860 kW (capacité de traitement : 4800 t/j) ; **2517-1** Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes, autres que ceux visés par d'autres rubriques - la superficie de l'aire de transit étant supérieure à 30 000 m2., la superficie des stockages de matériaux : étant de 80 000 m2 ; **2518-b**) Installation de production de béton prêt à l'emploi équipée d'un dispositif d'alimentation en liants hydrauliques mécanisé, à l'exclusion des installations visées par la rubrique 2522 - la capacité de malaxage étant inférieure ou égale à 3 m3, la capacité de malaxage étant de 1 m3 ;

Le responsable du projet auprès duquel des renseignements peuvent être collectés est : M. Arnaud CARAYON, président de la société CARAYON LANGUEDOC- Tél : 04 67 97 02 78 – Fax : 04 67 97 29 10 - e-mail : info@carayon.com, Tél sur le site de la carrière : 04 67 97 02 78.

Ces demandes seront soumises à une enquête publique préalable conjointe unique du Lundi 10 juin 2013 au Vendredi 12 juillet 2013 inclus, (soit une enquête de 33 jours). Cette enquête est organisée par l'arrêté préfectoral n° 2013-01-904 du 14 mai 2013.

Monsieur Gilbert MORLET, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier.

Pendant toute la durée de l'enquête publique conjointe, les dossiers soumis à enquête qui intègrent l'étude d'impact réglementaire, l'avis de l'INAO, les résumés non techniques (Défrichement et ICPE), l'avis de l'autorité environnementale (ces deux derniers documents sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Hérault : http://www.herault.pref.gouv.fr) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de SAINT PONS DE THOMIERES et de RIOLS, communes d'implantation du projet, les deux demandes seront également déposées à la mairie de PARDAILHAN concernée par le rayon d'affichage de 3 Kms défini autour des installations

Ces documents seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies désignées ci-dessous :

PARDAILHAN	le mardi et le vendredi de 9h à 12h	
RIOLS	du lundi au vendredi de 8h à 12h et de	
	14h30 à 17h	
ST PONS DE	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de	
THOMIERES	13h45 à 17h30	

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de l'Hérault à la Direction des Relations avec les collectivités locales, au bureau de l'environnement dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Les conseils municipaux des communes précitées, dès l'ouverture de l'enquête publique, seront appelés à donner leur avis sur ces demandes. Cet avis doit être exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête. A cette fin, les dossiers leur seront communiqués.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des dossiers et consigner, si elles le souhaitent, leurs observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de SAINT PONS DE THOMIERES, siège de l'enquête.

Le Commissaire enquêteur recevra les observations du public dans les mairies concernées par le projet, les :

- RIOLS: Lundi 10 juin 2013 de 9h à 12h00 (ouverture de l'enquête publique) Jeudi 27 juin 2013 de 14h00 à 17h00

- PARDAILHAN: Mardi 2 juillet 2013 de 9h00 à 12h00

- SAINT PONS DE THOMIERES : Mercredi 19 juin 2013 de 9h00 à 12h00 Vendredi 12 juillet 2013 de 14h00 à17h00 (clôture de l'enquête publique)

Toute personne pourra prendre connaissance à la Préfecture, Direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans les mairies de SAINT PONS de THOMIERES et de RIOLS, communes d'implantation du projet, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur qui seront également publiés sur le site internet de la préfecture de l'Hérault pour une durée d'un an : http://www.herault.gouv.fr

Les décisions, prises par le Préfet de l'Hérault, susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont deux autorisations au titre du défrichement et au titre des installations classées pour la protection de l'environnement assorties du respect de prescriptions, ou deux refus.

Cet avis au public d'ouverture d'enquête publique conjointe sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Hérault susvisé.





CARAYON LANGUEDOC Route de Béziers 34220 Saint-Pons de Thomières

Renouvellement et extension d'une carrière de calcaire et de quartzite

Communes de Saint-Pons-de-Thomières et Riols(34)

Lieux-dits « Bégot, la Tanque ; Le Deves, Travers de Bégot, Sauclaires, Bégot-Haut, Parrot, Marsanel, Le Triby, Champs du Clot, Sagnes du Clot, La Bosc Haut, Fronts »

Résumé non technique de l'étude d'impact de défrichement

DF 1700 - Février 2013

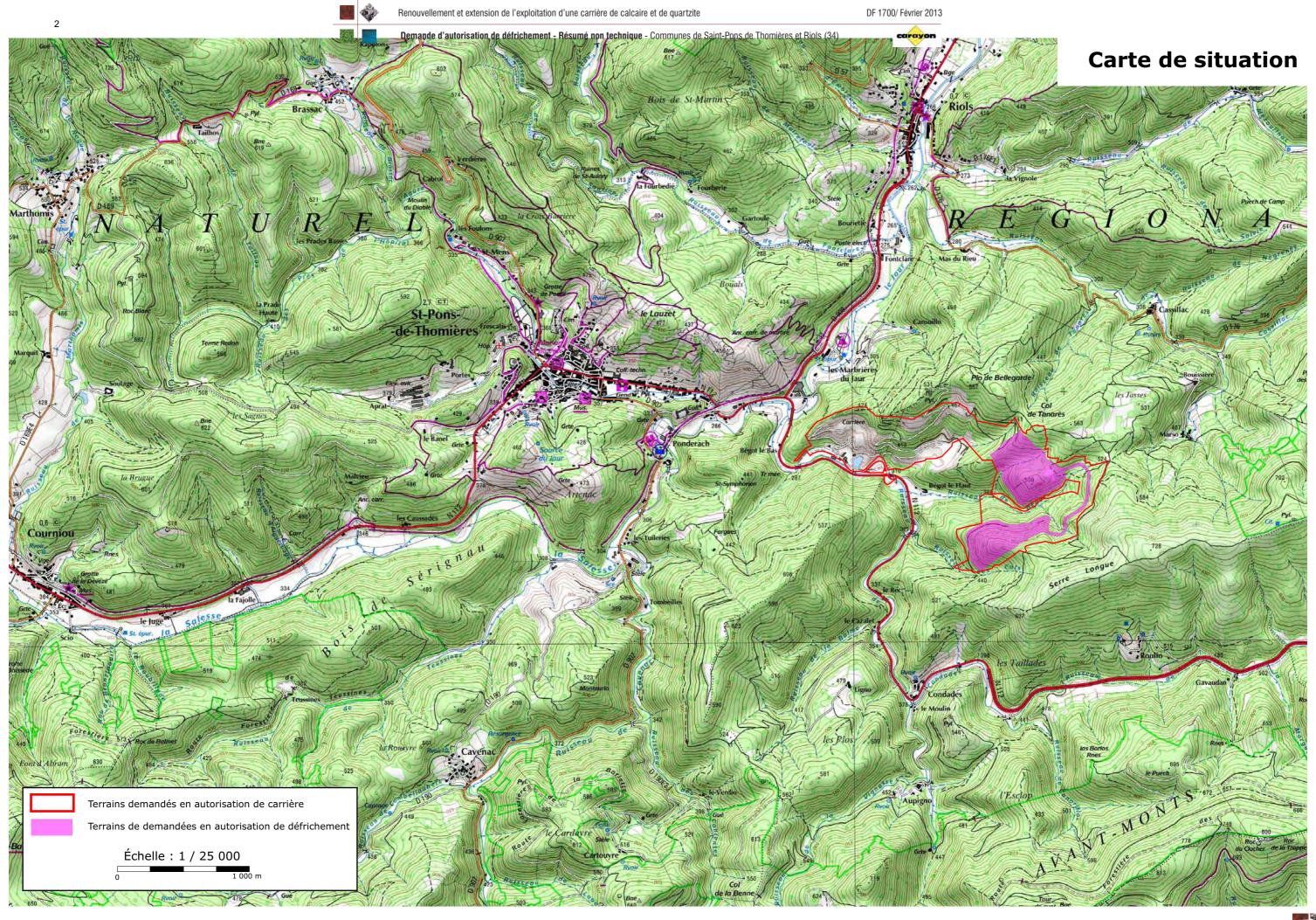














Le contexte du projet de défrichement

Le projet d'extension de la carrière

Il s'agit pour la Société CARAYON LANGUEDOC de renouveler et d'étendre son autorisation d'exploiter une carrière, incluant un gisement de calcaire et un gisement de quartzite, située sur les territoires des communes de Saint-Pons de Thomières et de Riols (34).

L'actuel projet d'extension fait suite aux difficultés techniques d'exploiter les quartzites en raison de l'épaisseur du recouvrement du gisement bien plus importante que prévu. Il est donc envisagé de développer l'extraction des quartzites sur le versant Sud de la vallée de Bégot, sur une superficie totale d'environ 38 ha dont 13 ha exploitables.

Les réserves de calcaire sur la carrière autorisée étant limitées, et la demande de ce type de matériaux étant amenée à augmenter dans le contexte de limitation des extractions de matériaux alluvionnaires, il est projeté de développer l'exploitation de ces calcaires sur le versant Nord de la vallée de Bégot pour extraire les calcaires sur une superficie de 29 ha dont 20 ha exploitables.

Ce projet d'extension de carrière qui fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploitation au titre des ICPE, déposée en Préfecture, porte sur une surface de 66 ha dont 29 ha exploitables et boisés.

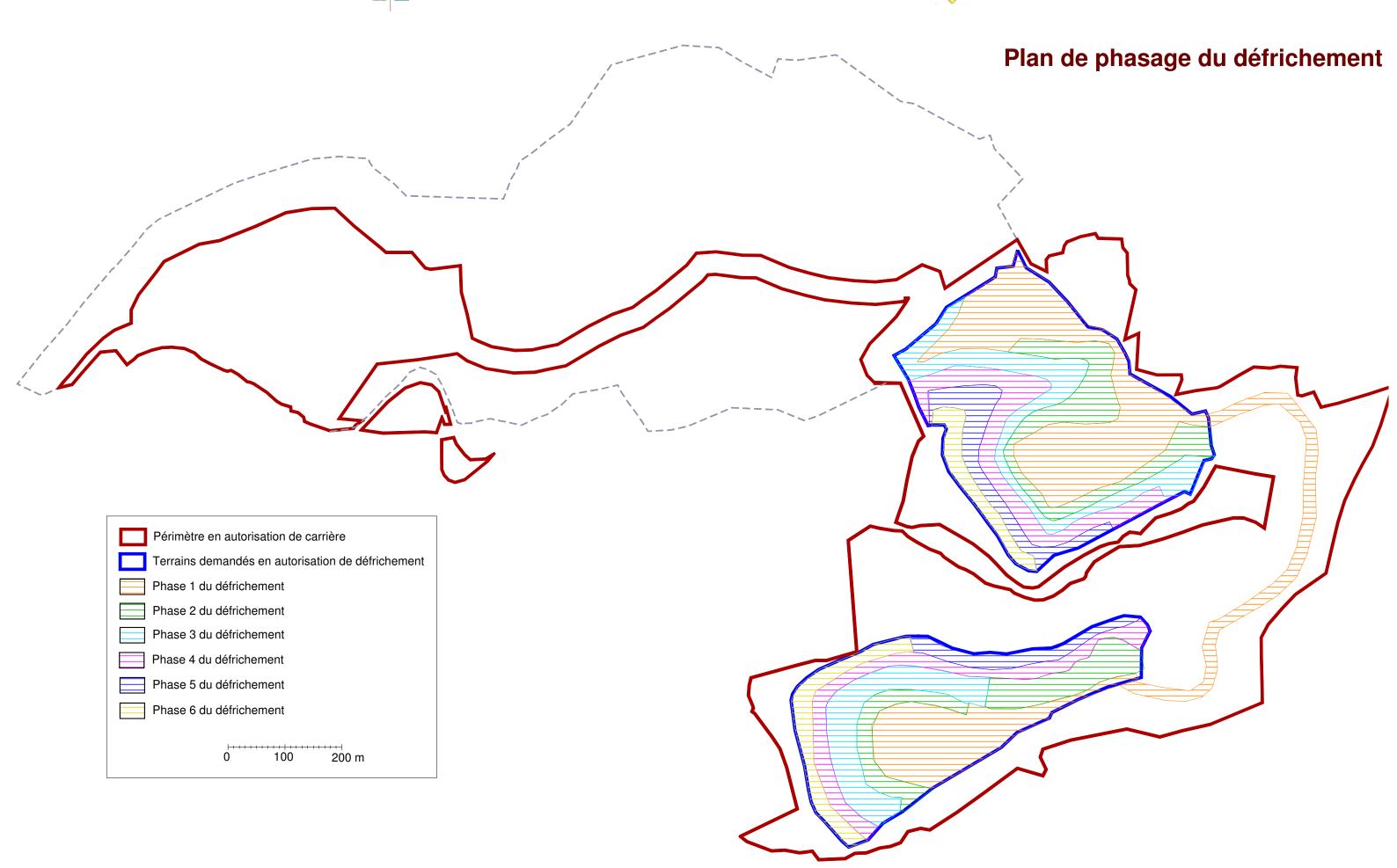
Les terrains à défricher

Les terrains concernés par l'extension sont donc occupés par des boisements qui devront être enlevés avant tout travaux de décapage. Il est donc nécessaire d'effectuer au préalable une demande de défrichement. Cette demande de défrichement porte sur une surface totale de 31,2 ha représentant l'emprise des terrains exploitables de l'extension et les pistes d'accès nécessaires aux activités.

Le défrichement sera mené progressivement, au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'extraction de la carrière (voir l'échéancier en page suivante). Les surfaces défrichées selon les années seront ainsi les suivantes :

Année	Localisation	Surface concernée par le défirchement	Total de la surface défrichée par années	
	Piste	1 ha 82 a 00 ca		
1	Carrière calcaire	6 ha 31 a 00 ca	11 ha 33 a 00 ca	
	Carrière Quartzite	3 ha 20 a 00 ca		
5	Carrière calcaire	2 ha 90 a 00 ca	5 ha 48 a 76 ca	
5	Carrière Quartzite	2 ha 58 a 76 ca	5 Hd 46 d 76 Cd	
10	Carrière calcaire	2 ha 92 a 15 ca	5 ha 29 a 84 ca	
	Carrière Quartzite	2 ha 37 a 69 ca	5 na 29 a 84 ca	
15	Carrière calcaire	ere calcaire 2 ha 40 a 90 ca		
15	Carrière Quartzite	1 ha 99 a 73 ca	4 ha 40 a 63 ca	
20	Carrière calcaire	1 ha 51 a 15 ca	2 ha 40 a 22 aa	
20	Carrière Quartzite	89 a 08 ca	2 ha 40 a 23 ca	
25	Carrière calcaire	93 a 06 ca	2 ha 30 a 12 ca	
	Carrière Quartzite	1 ha 37 a 06 ca	2 Ha 30 a 12 Ca	
	TOTAL	31 ha 22 a 58 ca	31 ha 22 a 58 ca	







Caractéristiques principales du site et de son environnement

Situation

Situé dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, le secteur de Saint-Pons-de-Thomières et Riols se caractérise par une alternance de vallées et de monts principalement recouverts de garrigue et de châtaigneraie culminant entre 500 et 800 m. Le projet de carrière concerné par la présente demande d'extension se localise à l'Ouest du département de l'Hérault (34) non loin de la limite avec le Tarn (81), dans le secteur de transition entre massif de la Montagne Noire et les Avant Monts du Minervois.

Le projet d'extension de la carrière, concerné par le défrichement, se situe sur la partie Sud du territoire communal de Riols à 1,9 km du centre bourg.

Ces terrains se localisent au Sud-Est de la carrière actuelle, dans un vallon secondaire, occupé par le ruisseau de Bégot et les reliefs dominant celui-ci.

La carrière actuelle est autorisée sur une surface de 66,7 ha dont 20 ha exploitables. L'extension projetée concerne une surface de 66 ha dont 29 ha sont exploitables. Simultanément à ce projet, sur la carrière actuelle, une surface de plus de 22 ha qui a été exploitée et réaménagée ou non affectée par les travaux, fera l'objet d'une fin de travaux d'ici 2 ans. Une surface de 39 ha sera également définitivement réaménagée, sur le site de la carrière actuelle, et fera également l'objet d'une déclaration de fin de travaux dans environ 6 ans.

Topographie

Situé dans un secteur de moyenne montagne dans la zone de transition entre la Montagne Noire et le domaine des Avant-Monts Minervois, le secteur de Saint-Pons est fortement vallonné.

Au Nord-Ouest et à l'Ouest, les monts du Somail dominent largement les communes de Saint-Pons et de Riols ainsi que toute la Vallée du Jaur. Cette crête, prolongement Sud du plateau du haut Somail, culmine à des altitudes variant entre 930 m et 1025 m NGF alors que les bourgs de Saint-Pons-de-Thomières et de Riols situés en fond de la vallée du Jaur s'établissent respectivement vers 310 et 270 m NGF.

La topographie du secteur, de part et autre de la vallée du Jaur, se succèdent de petits monts découpés par le réseau hydrographique local qui culmine à des altitudes variant entre 300 et 600 m.

Les terrains de l'extension se répartissent en 2 secteurs :

- Sur la rive Nord, la crête supérieure s'échelonne entre 432 m et 550 m au dessus du col de Tanarès alors que le fond du vallon s'établit entre 300 et 500 m. Entre le fond de vallon et la ligne de crête se forme le mamelon de Marsanel culminant à 508 m. Ce secteur, dit de Marsanel, représente les terrains de l'extension d'où seront extraits les calcaires.
- Sur le versant Sud, le projet s'appuie sur une des crêtes des Avant-Monts en se limitant à une altitude maximum proche de 600 m NGF. Ce secteur représente la zone d'extraction des quartzites.









Climat

Les communes de Saint Pons de Thomières et Riols bénéficient d'un climat méditerranéen sous influence océanique. Ce climat se caractérise par des précipitations brutales et inégalement réparties (pluies torrentielles fortes), par un fort ensoleillement et une ventosité marquée.

Les vents dominants soufflent de l'Ouest Sud Ouest ainsi que, dans une moindre mesure, de l'Est Nord Est. Ces directions de vents sont toutefois très influencées par le relief local.

Géologie

Situé au cœur du massif géologique de la Montagne Noire, la géologie du secteur de Saint-Pons a été fortement perturbée durant l'orogénèse hercynienne.

Le fort plissement des terrains du secteur de la carrière, résultant de grandes nappes de charriage, permet la juxtaposition de terrains de faciès très différents à quelques mètres de distance. C'est cette spécificité qui permet à l'entreprise Carayon d'exploiter sur le même site un gisement de calcaire et de quartzite.

L'extension projetée concerne également 2 types de gisement :

- Les calcaires formant le massif de Marsanel,
- Les quartzites constituant le relief de Serre Longue.

Le fond du vallon du ruisseau de Bégot forme la transition entre les gites calcaires et quartzitiques et est constitué de schistes.

Hydrogéologie

Le projet se situe dans un secteur où alternent des roches imperméables (schistes, pélites) et des roches perméables (calcaires et dolomies) pouvant être karstifiés.

Ce réseau karstique est développé dans la région qui comporte de nombreuses sources, grottes, réseaux souterrains, pertes. Il affecte principalement les calcaires et dolomies du Cambrien et de l'ordovicien. L'exemple le plus caractéristique de ces circulations karstiques est la source du Jaur.

Au niveau du projet d'extension, le contexte est différent suivant que l'on se situe sur les calcaires ou les quartzites. Sur les horizons imperméables quartzitiques, les eaux pluviales ruissellent principalement et alimentent de nombreux ravins actifs lors des fortes pluies. Sur les terrains calcaires, plus perméables, les ravins et ruisseaux sont plus rares et l'eau s'infiltre principalement, même lors des fortes pluies. On observe par ailleurs quelques pertes et résurgences sur le secteur où le ruisseau de Bégot coule sur les calcaires dolomitiques.

Les sources captées les plus proches se situent autour des lieux-dits de Marso et de la Bouissière ; elles assurent leur alimentation en eau potable. Une autre source alimente en eau les maisons de Bégot le Haut.







Terrains du projet



Point de vue 1 : Depuis les Eoliennes



Point de vue 2 : Vue depuis le chemin du pylône TDF



Point de vue 3 : Vue depuis le chemin de Condades à Marso



Hydrologie

Le secteur de l'extension est modelé par le vallon du ruisseau de Bégot. Les zones exploitables ont été définies en fonction du tracé du fond du vallon qui est occupé par le ruisseau. Elles ne se trouvent pas à moins d'une cinquantaine de mètres de ce ruisseau. Le secteur d'extraction des calcaires recoupe le ravin de ruisseau de Falieire. Le secteur des quartzites est bordé à l'Est par le ravin de Bosc Haut. Ces divers écoulements sont très temporaires et rejoignent le tracé du ruisseau de Bégot.

Sur la carrière actuelle, les eaux sont drainées par divers fossés et bassins qui assurent la collecte et la décantation des particules fines avant le rejet en direction du ruisseau de Condades. Près du site des installations de concassage-criblage, un bassin de 0,5 ha draine une grande partie du site et permet l'alimentation en eau de l'exploitation.

Faune, flore et milieux naturels

Situé au carrefour d'influences méditerranéennes, montagnardes et atlantiques, ce secteur possède la qualité environnementale des régions de transition : des sites d'inventaires ou soumis à règlementation se trouvent à proximité de l'aire d'étude et le site est inclus dans la ZNIEFF de type 2 de la Montagne Noire.

Les relevés de terrains ont été effectués sur plusieurs saisons, de mai 2008 à juin 2009.

La flore du site et de ses abords s'est révélée diversifiée avec un peu plus de 250 espèces observées.

Les boisements de châtaigniers sont des formations développées sur les substrats acidiphiles (quartzites), relativement courantes de ces collines des Avant-Monts. La chênaie verte s'est développée sur des substrats nettement plus basiques (calcaires). Dominée par le Chêne vert (Quercus ile), elle est en état de conservation relativement bon et d'une certaine ancienneté.

Les fourrés de chênes verts représentent l'habitat le plus développé sur le site d'étude. Il s'agit d'une végétation mi basse très dense sombre et peu diversifiée.

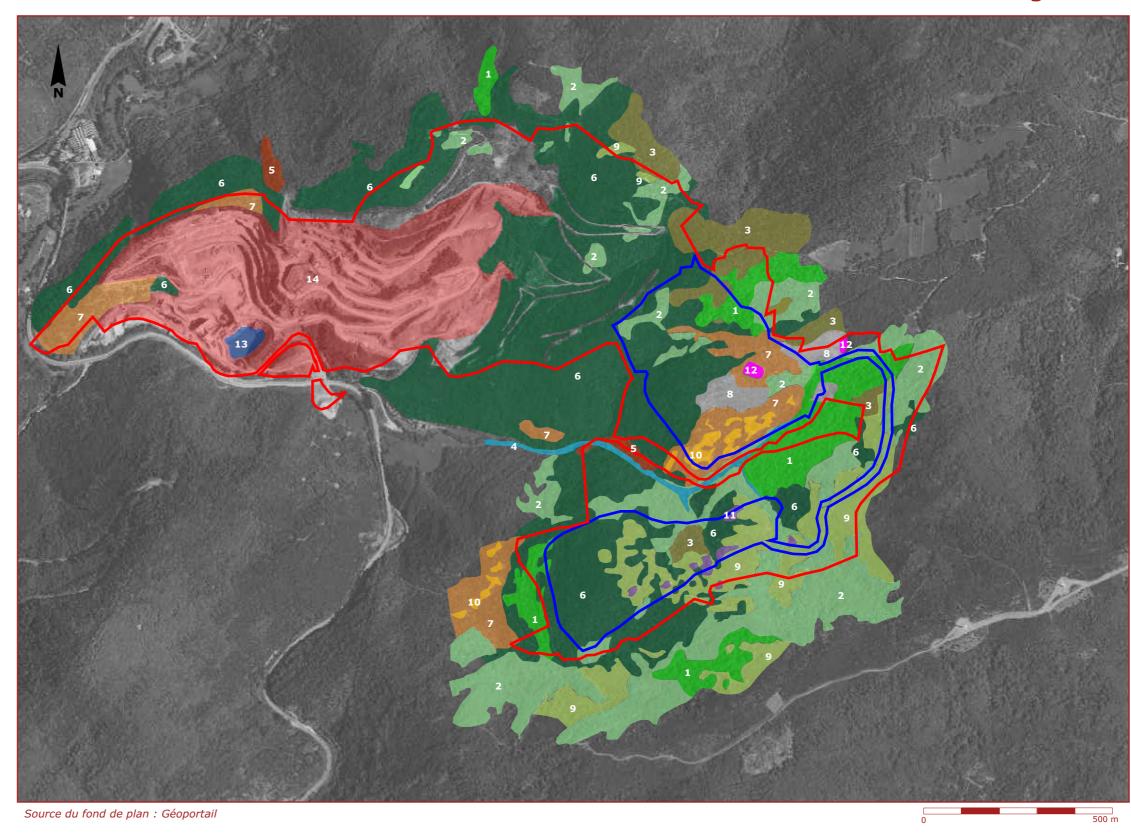
Les zones de coteaux exposés au Sud montrent des formations de fruitées et de garrigues typiques des substrats. Les landes à genêt / buis / callune sont des habitats de végétation basses, généralement arbustives, se développant sur tout type de substrats.

Les pelouses thermophiles sont présentes :

- Sur les substrats calcaires où elles se localisent essentiellement sur les secteurs rocailleux des pentes Sud : elles surplombent donc tout le vallon du Bégot.
- Sur les substrats acidiphiles, uniquement vers les éoliennes au niveau des landes acidiphiles. Ces formations pelousaires sont alors relativement basses et s'intègrent essentiellement en mosaïque avec les habitats de landes que ce soit les landes à Callune et Bruyère ou les landes à Genêt purgat



Habitats de la végétation









Le secteur de l'extension des quartzites comprend des affleurements rocheux montrant par endroit quelques falaises de faible hauteur. Ces barres rocheuses développées dans le substrat acidiphile sont colonisées par une végétation adaptée à l'absence de sol, au manque d'eau et à une forte insolation

Cette répartition montre bien une diversité dominée par les éléments herbacés des pelouses thermophiles qui ne semblent subsister que ponctuellement sur le site mais qui constituent des secteurs d'intérêt floristique.

En ce qui concerne la faune, 32 espèces de papillons ont été rencontrées. Une soixantaines d'espèces d'abeilles ont été collectées ou identifiées sur le site du projet. Le cortège est dominé par des espèces méditerranéennes non strictes.

Quatre espèces d'amphibiens ont été observées, les potentialités de reproduction sont faibles en raison de l'assèchement estival des points d'eau.

Les oiseaux sont représentés avec une cinquantaine d'espèces observées.

Pour les mammifères, ce sont principalement des indices de présence qui ont été notés (Chevreuil, le Sanglier, le Renard roux, la Martre, le Blaireau, l'Ecureuil, le Lièvre commun et la Genette ...).

La spécificité observée sur ce site et ses alentours s'explique par sa position géographique en transition entre diverses influences méditerranéenne, montagnarde mais également océanique.

La flore montre plus des formations d'intérêt que des cortèges d'espèces patrimoniales. La dynamique de végétation est très forte dans sa phase de fermeture des milieux et doit sûrement jouer en défaveur de certaines plantes caractéristiques de ces habitats affleurants et très thermophiles. Ce sont ces milieux les plus thermophiles qui forment l'intérêt du secteur pour la botanique.

Les oiseaux montrent des cortèges d'intérêt notamment autour des passereaux chanteurs avec les nombreuses Fauvettes patrimoniales. Ces cortèges sont surtout localisés sur les coteaux calcicoles des pentes exposées Sud du vallon du Bégot C'est donc la plus grande partie des hauteurs du vallon du Bégot avec ces pelouses squelettiques et les pelouses broussailleuses des coteaux calcicoles vers le col de Tanarès qui représentent un intérêt écologique. Il faut rajouter les vieux boisements de châtaigniers et de chênes verts qui représentent des milieux favorables pour la faune locale notamment en termes de coléoptères mais également pour les mammifères (genette et chiroptères).

En ce qui concerne les chiroptères, les études réalisées en automne et au printemps permettent d'observer leur présence de l'entrée du vallon du ruisseau de Bégot, en dehors de l'emprise du projet. Toutefois, le secteur d'extension de la carrière est peu fréquenté, probablement à cause d'une occupation du sol peu diversifiée. On note la présence de deux espèces inscrites en annexe II de la Directive habitats en chasse (Petit Rhinolophe) ou en transit (Minioptère de Schreibers) et on remarque une concentration de Noctule de Leisler dans ce secteur. Les secteurs du projet ne sont utilisés que comme des zones de transit. Ils n'accueillent pas de gites : les plus proches se trouveraient dans le bâti de Bégot le Haut, à près de 500 m de distance.







Paysage

Le secteur de Saint-Pons appartient aux zones montagneuses de l'Hérault, caractérisé par une diversité végétale du domaine méditerranéen, avec des vallées étroites, cultivées et regroupant les bourgs et des reliefs aux pentes raides.

Au niveau local, la carrière en exploitation est un élément d'identité majeur du paysage. Elle s'inscrit dans un contexte occupé par quelques autres éléments forts, liés aux activités : éoliennes, avec un bâti peu développé. Le paysage du site est marqué par la présence d'éléments naturels : ruisseau, massifs de bois et de taillis. Les vallons sont occupés par des prairies et leurs lisières.

Les 2 secteurs des terrains devant être défrichés se situent dans un petit vallon peu fréquenté, sur les 2 versants et avec des orientations différentes. Il existe un ensemble de perceptions visuelles en vues proches et lointaines.

Les perceptions lointaines s'effectuent depuis les reliefs environnants, les abords de St-Pons et les reliefs en direction du Col du Cabaretou. Ce sont surtout les parties supérieures de ces sites qui sont visibles. Les perceptions rapprochées sur les terrains de l'extension s'effectuent dans l'enfilade du vallon du ruisseau de Bégot.

Contextes économiques et humains

Les habitations les plus proches des terrains qui feront l'objet du défrichement sont les suivantes :

Commune	Localisation	Distance par rapport à la zone exploitable du projet de renouvellement et d'extension	Distance des terrains à défricher
Riols	Marso	900 m au Nord-Est	900 m au Nord-Est
	Le Cazalet	850 m à l'Ouest	850 m à l'Ouest
	Le Rec	730 m à l'Ouest	730 m à l'Ouest
	Bégot le Haut	280 m à l'Ouest	450 m à l'Ouest

Les autres habitations se trouvent à plus de 1 000 m des terrains à défricher.

Aucun monument historique classé, ou inscrit, faisant l'objet d'une protection particulière, ne se trouve à moins d'un kilomètre du projet.

La DRAC Midi-Pyrénées consultée lors de l'élaboration du dossier précise qu'aucun site ou vestige archéologique n'ont été recensés à ce jour sur l'emprise du projet.

Aucun itinéraire de randonnée ou sentier pédestre n'a été mentionné dans le secteur de la carrière.



13



Qualité de vie et commodité du voisinage (bruit, air, vibration)

Une campagne de mesures de niveaux sonores a été réalisée, avec et sans activités sur le site de la carrière. Les mesures effectuées sans activité sur le site montrent des niveaux sonores de l'ordre de 30 dBA dans les secteurs isolés (La Bouissière) et de 55 à 67 dBA en se rapprochant des voies de circulation.

Le contexte sonore auprès des habitations environnantes est essentiellement influencé par la circulation locale (sur la RD 612). Les activités de la carrière ne sont que faiblement perçues.

La carrière se localise à l'écart de toute source importante de pollution atmosphérique ou nuisance particulièrement visible ou olfactive. Le suivi annuel des retombées de poussières dans l'environnement montre un taux d'empoussiérage globalement faible dans le secteur de Saint-Pons. L'influence des activités de la carrière n'est perceptible qu'aux abords proches du site et elle demeure limitée.

Principales mesures retenues pour supprimer, réduire et compenser les effets du défrichement

Servitudes

Aucune servitude ne concerne directement l'activité de défrichement. Le risque incendie sera pris en compte avec un débroussaillement des abords du site et des pistes.

Topographie

De façon générale, les travaux de défrichement ne vont pas modifier la topographie des terrains, ils consistent seulement à supprimer le couvert forestier en place en changeant sa vocation d'utilisation.

Climat

L'essentiel des activités liées au défrichement utilisera des énergies fossiles (gazole, gazole non routier). Toutefois, les travaux auront lieu de façon épisodique sur des périodes de quelques semaines tous les 5 ans environs, ce qui réduit considérablement les émissions de gaz à effet de serre.

Le défrichement n'impliquera donc pas d'émissions notables de GES susceptibles de contribuer à modifier le climat





Vue perspective réalisée d'après une photographie prise depuis la partie supérieure de la carrière actuelle.









Sols

Sur les terrains à défricher, les sols sont très peu développés. Le défrichement et le dessouchage ne modifieront pas la nature des sols : ils seront suivis du décapage des terrains qui seront rapidement mis en exploitation Ainsi, il n'y aura pas de risque d'érosion des terrains défrichés.

La qualité des sols et du sous-sol sera préservée lors des opérations de défrichement par des mesures simples de gestion des hydrocarbures.

Eaux superficielles et souterraines

La qualité des eaux superficielles et souterraines sera également préservée grâce à la mise en place des mesures strictes dans la gestion des hydrocarbures.

Le défrichement s'effectuera très progressivement, sur des surfaces réduites devant être rapidement mises en exploitation. Le ruissellement ne sera donc pas favorisé sur les terrains défrichés, n'entrainant pas de transfert de particules fines vers le réseau hydrographique.

Ces travaux n'auront donc pas d'incidence sur les eaux superficielles ou souterraines. Aucune utilisation des eaux n'est nécessaire pour ces travaux.

Faune, flore et milieux naturels

Les enjeux environnementaux se situent essentiellement au niveau des milieux ouverts ou semi-ouverts que sont les pelouses thermophiles, et formations rupicoles. Il s'agit d'habitats riches en espèces végétales. Ils peuvent évoluer ou se dégrader assez rapidement en l'absence de gestion adéquate, ce qui est ici le cas (disparition du pastoralisme).

La disparition des boisements pourrait avoir des conséquences mais des boisements similaires se trouvant à proximité, en contact direct, cet impact sera faible. L'emprise de la zone exploitable a été définie afin de conserver des zones boisées dans le fond du vallon du ruisseau de Bégot, zone de circulation de la faune. Cette emprise a également été limitée afin de ne pas recouper certaines zones de boisements, notamment à l'Ouest de la zone des quartzites.

Parallèlement à la mise en chantier des terrains de l'extension, avec les déboisements qui seront nécessaire à ces travaux, le réaménagement de la carrière actuelle permettra de compenser ces impacts en recréant des zones naturelles. De nouveaux secteurs boisés, des zones de landes et des zones minérales reconstituant les secteurs de pelouses acides seront créés, sur une emprise de 22 ha d'ici 2 ans et sur 38 ha complémentaires d'ici 6 ans. Les surfaces mises en chantier et défrichée sur les terrains de l'extension, moins de 15 ha durant les 5 premières années, seront ainsi largement compensées par la création de ces milieux similaires sur les secteurs réaménagés de la carrière actuelle.

Le défrichement n'aura que peu d'incidence sur la flore. La suppression de milieux naturels sera compensée par la création de milieux favorables sur le site de la carrière actuelle qui est en cours de réaménagement. Des milieux favorables seront également créés au titre de mesures compensatoires sur environ 30 ha.

La limitation de l'étendue des surfaces à défricher réduira les impacts de cette opération. Les impacts du défrichement seront réduits en réalisant ces travaux en période hivernale, hors période de nidification.





Sylviculture

La surface boisée est très développée localement. Le défrichement envisagé n'impliquera que la disparation de 0,3 % des surfaces boisées sur les communes de Riols et St-Pons de Thomières, surface qui sera en partie par 9 ha de boisements créés dans le cadre du réaménagement du site.

Le risque d'incendie, pouvant affecter les boisements riverains, sera prévenu par un débroussaillement des abords. De plus, les abords de la piste accédant à l'extension seront également défrichés sur 5 m de part et d'autre.

Intégration paysagère

L'impact du défrichement sur le paysage sera relativement faible et les terrains concernés sont peu perceptibles.

Impacts économiques et humains

Le projet de défrichement n'aura pas d'impact sur la population environnante.

Les camions emportant les bois coupés emprunteront la RD 612, axe à grande circulation adapté à leur circulation.

Le défrichement n'aura pas d'impact sur le patrimoine culturel et archéologique.

Impacts sur la qualité de vie et la commodité du voisinage

Les niveaux sonores induits par le défrichement seront limités dans le temps et peu perçus par le voisinage qui se trouve à plus de 450 m de distance (pour la plus proche maison).

Les rejets de gaz d'échappement des matériels et engins utilisés ne seront pas ressentis par le voisinage.



18

Vue paysagère du site des calcaires après réaménagement



Vue perspective réalisée d'après une photographie prise depuis le site de "Travers du Clot" au Sud-Est.







Effets sur la santé

Le risque sanitaire pour les populations environnantes peut être lié à la transmission de pollution par les eaux (pollution des eaux souterraines ou superficielles) ou par l'air (rejets de gaz, bruits).

Dans le cas présent, le voisinage est éloigné du site et plus particulièrement des sources potentielles de contamination. De nombreuses mesures seront mises en place lors du défrichement pour prévenir le risque de pollution ou les impacts liés à ces rejets. Il n'existe donc pas de risque pour la santé des riverains liés au déroulement de ces activités.

Autres projets environnants

Au moment de la réalisation de ce dossier, aucun projet pouvant avoir une interférence avec le défrichement n'a été recensé aux abords du site.

Solutions envisagées

Le défrichement est directement lié au projet d'extension de la carrière qui fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Il n'existe donc aucune solution de substitution puisque le défrichement doit se dérouler préalablement au décapage des terrains à extraire.

Le réaménagement du site de la carrière actuelle et des terrains faisant l'objet du projet d'extension permet de compenser une partie de la surface boisée qui sera supprimée.

Compatibilité de projet avec les plans, schémas et programmes

Le défrichement, dans le cadre de l'exploitation future de la carrière, est conforme avec le document d'urbanisme de Riols et avec les objectifs liés aux compétences de la Communauté de Communes du Saint-Ponais.

Il sera également conforme aux objectifs du SDAGE et aux divers contrats et plans concernant la gestion des eaux.

Le projet d'extension de la carrière, et donc le défrichement nécessaire à cette exploitation, sera en adéquation avec la Nouvelle Charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Le défrichement et l'extension de la carrière ne compromettront pas les communications écologiques locales et seront en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.







Destination des terrains défrichés

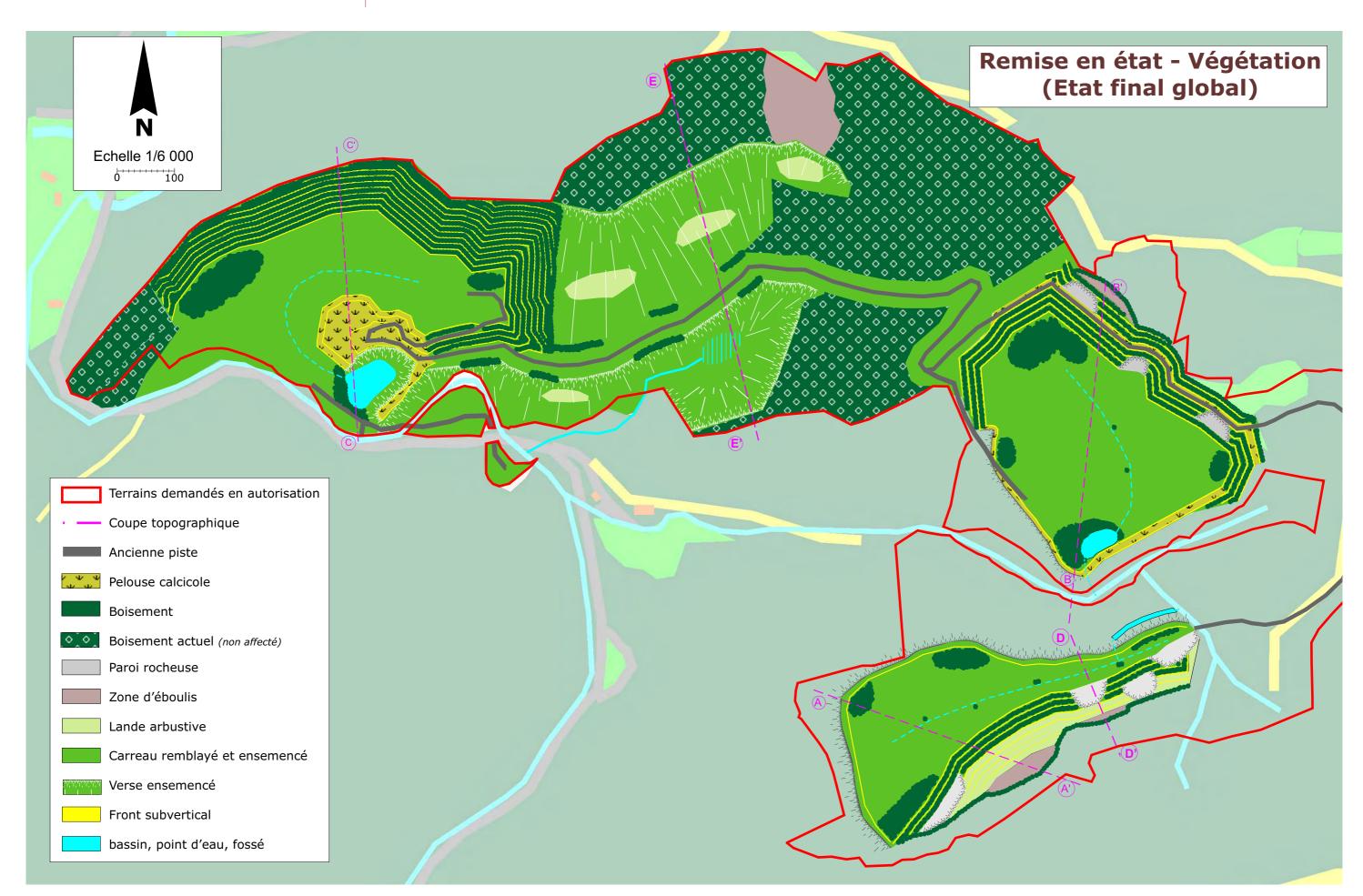
Les terrains défrichés sont destinés à être extraits dans le cadre de l'extension de la carrière.

Après exploitation de ces terrains, le réaménagement du site de l'extension sera le suivant :

- Le site de la carrière de calcaire (partie Nord de l'extension) présentera un carreau d'environ 11,5 ha recouvert de stériles puis enherbé et planté de quelques bosquets d'arbres et d'arbustes couvrant une surface de 2,5 ha, en pied des fronts.
 - Le site sera bordé au Nord-Est et au Nord par 4 à 8 fronts de 15 m représentant une hauteur totale atteignant localement 110 m. Les banquettes séparant ces fronts auront été réaménagées au fur et à mesure de l'exploitation. Les arbres et arbustes plantés depuis plus d'une vingtaine d'années pour les banquettes supérieures, se seront développés et masqueront une grande partie des parois rocheuses.
- Le site de la carrière de quartzites (partie Sud de l'extension) présentera un carreau d'environ 7 ha réaménagé de manière similaire II sera bordé au Nord et à l'Ouest par un ressaut rocheux qui masquera les fronts inférieurs et le carreau. Des bosquets seront plantés sur une surface de l'ordre de 1,8 ha.













CARAYON LANGUEDOC Route de Béziers 34220 Saint-Pons de Thomières

Renouvellement et extension d'une carrière de calcaire et de quartzite

Communes de Saint-Pons-de-Thomières et Riols(34)

Lieux-dits « Bégot, la Tanque ; Le Deves, Travers de Bégot, Sauclaires, Bégot-Haut, Parrot, Marsanel, Le Triby, Champs du Clot, Sagnes du Clot, La Bosc Haut, Fronts »

Résumé non technique de l'étude d'impact

CR 1700 - Février 2013







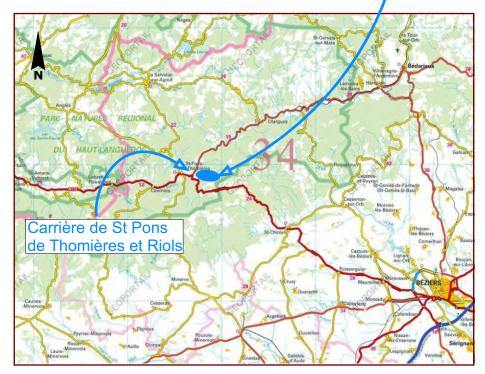






Situation générale





Source des fonds de cartes : Géoportail







Caractéristiques principales de l'exploitation

La carrière

Il s'agit pour la Société CARAYON de renouveler, ainsi que d'étendre la carrière autorisée sur les communes de Saint-Pons de Thomières et Riols (34) et exploitée par cette société depuis 1971.

La carrière actuelle exploite à la fois des calcaires et des quartzites. Le rythme d'extraction est en augmentation et il atteint actuellement environ 550 000 tonnes/an. Les réserves exploitables sur la carrière actuelle sont très réduites : 250 000 tonnes de quartzites et 1 million de tonnes de calcaires. Une partie du gisement sur cette carrière, principalement des quartzites, ne pourra pas être extraite pour des problèmes techniques, en raison d'une trop grande épaisseur de recouvrement.

Il est donc envisagé d'étendre la carrière sur 2 nouveaux secteurs contigus situés à l'Est ainsi qu'au Sud-Est et présentant respectivement un gisement de calcaire et de quartzite. Prochainement, certains secteurs de la carrière actuelle non exploités ou en finition de réaménagement feront l'objet de déclarations de fins de travaux, dans environ 2 ans, sur une surface de plus de 22 ha.

Les 2 secteurs de l'extension représenteront des surfaces exploitables de 16,6 ha pour les calcaires et 12 ha pour les quartzites. Toutefois, le périmètre de la carrière sera nettement plus étendu, en fonction de la superficie maîtrisée par la Société CARAYON, et représentera une surface de 110 ha (après les fins de travaux déposées d'ici 2 ans). Dans environ 6 années, après la fin de l'exploitation sur la carrière actuelle et réaménagement des fronts, la quasi-totalité de ce site fera l'objet d'une déclaration de fin de travaux (sur environ 38 ha). Seul le carreau et ses abords seront conservés dans le périmètre de la carrière pour permettre le stockage des matériaux (sur environ 8 ha) en englobant les diverses installations nécessaires à la carrière (installation de concassage-criblage, centrale à béton, ... - sur environ 2 ha).

Les réserves disponibles sur ces secteurs seraient de près de 4 millions de mètres cubes soit 8,8 millions de tonnes pour les quartzites et de 7,5 millions de mètres cubes soit 18,2 millions de tonnes pour les calcaires.

Compte tenu de l'augmentation progressive des tonnages vendus, la production moyenne de la carrière sera portée à 980 000 tonnes par an d'ici 10 ans. Les réserves disponibles sur les terrains de l'extension permettraient donc d'assurer la pérennité de l'exploitation pendant 30 ans.







Vues sur la carrière actuelle



Point de vue A : Depuis les fronts de la carrière en direction de la RD 612



Point de vue B : Vue depuis la RD 612





Valorisation des matériaux

Les installations de concassage-criblage qui sont implantées sur la carrière actuelle continueront à être employées pour produire les granulats. Ces ouvrages sont dimensionnés pour permettre de faire face à l'accroissement prévu de la production. Le stockage des matériaux fabriqués sera effectué sur le carreau de cette carrière qui sera abaissé à la cote 300 (18 m d'enfoncement par rapport à la situation actuelle) pour permettre un accès plus aisé et une plus grande capacité de stockage.

La centrale à béton qui est également implantée sur ce site continuera à être exploitée dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Des matériaux inertes de provenance extérieure, essentiellement des terres provenant de divers chantiers, seront accueillis sur ce site. Leur nature sera strictement contrôlée avant que ces produits soient déposés sur l'aire de stockage puis repris dans le cadre du réaménagement du site.

Sur les terrains des 2 secteurs de l'extension, l'exploitation continuera de s'effectuer dans les mêmes conditions que sur la carrière actuelle :

- défrichement et décapage des matériaux terreux et altérés,
- abattage du massif à l'explosif, avec une fréquence moyenne de l'ordre de 2 tirs par semaine,
- reprise des matériaux à la pelle hydraulique,
- transport par dumpers jusqu'à l'installation de concassage-criblage en empruntant une piste reliant les sites de l'extension à la carrière actuelle,
- remise en état du site avec les stériles de traitement (débris de roches et argiles), des matériaux de provenance extérieure et quelques terres provenant du décapage.

Les travaux d'exploitation seront conduits en ouvrant des carreaux successifs, séparés par des fronts de 15 m. Des masques rocheux seront maintenus en place sur les limites des carreaux ouverts afin de réduire la perception visuelle de la carrière. Au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'extraction, les fronts et les banquettes seront réaménagées en déposant des stériles et matériaux de découvertes puis en effectuant des plantations d'arbres et d'arbustes.

En fin d'exploitation, au fur et à mesure de l'ouverture du carreau final, des stériles et terres de découvertes seront régalées sur 3 à 4 m de hauteur. Ces anciens carreaux seront ensuite enherbés et plantés de quelques bosquets.





Récapitulatif des caractéristiques principales du projet

	Travaux préliminaires	Pose de bornes cadastrales, de clôtures et de panneaux interdisant l'accès au site et les dangers de l'exploitation.
Exploitation de la carrière Valorisation des	Enlèvement de la végétation	Enlèvement progressif de la végétation, selon la progression du phasage d'exploitation.
	Décapage	Enlèvement de la terre végétale et des stériles de manière sélective et progressive par différents engins : pelles hydrauliques, bouteurs et dumpers.
	Extraction	Abattage des calcaires et des quartzites par des tirs de mines, 1 à 2 fois par semaine. Reprise des matériaux à la pelle hydraulique. Rythme moyen : 3 900 t/jour soit 980 000 t/an.
	Transport des calcaires et quartzites	Matériaux extraits acheminés jusqu'aux installations de traitement par dumpers sur une piste interne au site.
	Installations de concassage-criblage	Fabrication de granulats, 3 900 t/jour Stériles de traitement : 5% soit ≈ 80 m³/jour
matériaux	Centrale à béton	20 000 m³/an de béton
Station de transit	Mise en stock des matériaux sur une aire établie à la cote 300 NGF	Granulats: 220 00 m³, soit 350 000 t
	Matériaux de découverte	600 000 m ³ employés en régalage sur les banquettes et sur les carreaux.
Réaménagement	Stériles de traitement	600 000 m³ de matériaux employés en régalage sur les banquettes et sur les carreaux.
Matériaux inertes	Contrôle strict de ces matériaux, mise en stock provisoire sur l'aire de stockage à l'arrière des installations	Apport de 10 000 m³/an soit 300 000 m³ au total Reprise de ces matériaux pour réaménager le site (régalage sur les banquettes et sur les carreaux).

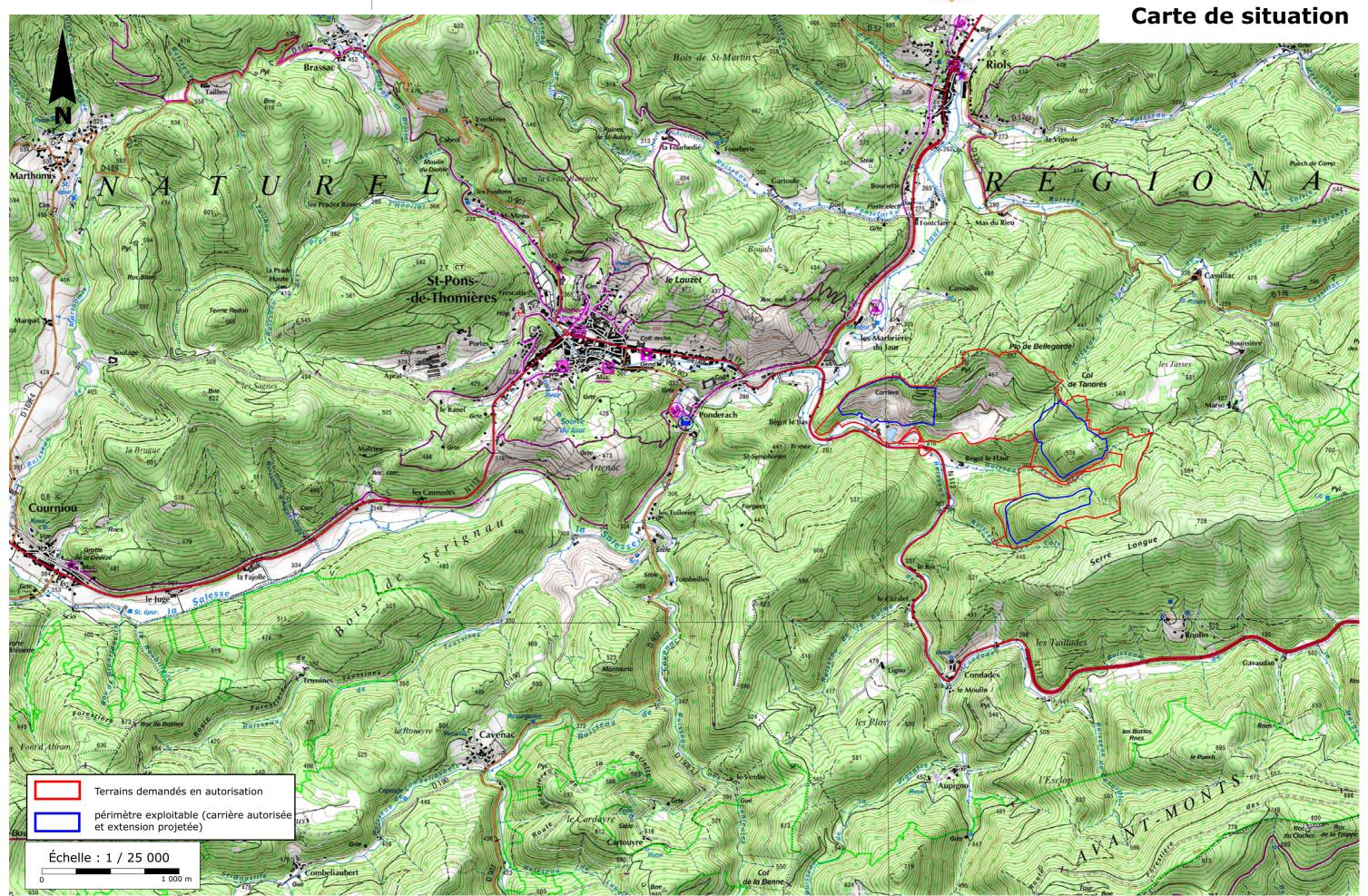






Phas	age d'exploitation	Progression de l'exploitation étudiée afin de réduire les transferts de produits de décapage et éviter les stockages intermédiaires. Enfoncement progressif des carreaux : - secteur des calcaires : de la cote 515 à 410 NGF, - secteur des quartzites : de la cote 575 à 455 NGF.
	Produits accessoires	Huiles et lubrifiants pour les engins
Produits fabriqués, déchets	Energie	Engins fonctionnant au GNR, installations de traitement, centrale à béton à l'électricité.
	Utilisation des eaux	Pompage dans le bassin de collecte des eaux de ruissellement Arrosage des pistes et stocks, brumisation sur les installations, rinçage des gravillons, fabrication des bétons et lavage des toupies. Consommation totale maximale: 210 m³/jour
	Coproduits, déchets	Matériaux de décapage Stériles de traitement Déchets d'entretien courant des engins









Caractéristiques principales du site et de son environnement

Situation

Situé dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, le secteur de Saint-Pons-de-Thomières et Riols se caractérise par une alternance de vallées et de monts principalement recouverts de garrigue et de châtaigneraie culminant entre 500 et 800 m. Le projet de carrière concerné par la présente demande d'extension se localise à l'Ouest du département de l'Hérault (34) non loin de la limite avec le Tarn (81), dans le secteur de transition entre massif de la Montagne Noire et les Avant Monts du Minervois.

Le projet d'extension se situe sur la partie Est du territoire communal de Saint-Pons-de-Thomières, à 1,7 km du centre bourg et au Sud du territoire communal de Riols à 1,9 km du centre bourg.

Les alentours de la carrière actuelle se caractérisent par :

- au Nord les pentes boisées de la vallée du Jaur
- à l'Ouest la vallée du Jaur et la RD 612 (ex-RN 112),
- au Sud, la RD 612 et des secteurs boisés,
- à l'Est, des secteurs de forêts et de garrigues.

Sur le site de la carrière actuelle, un vaste carreau étagé par de nombreux gradins) a été ouvert sur environ 20 ha, d'une côte minimale de l'ordre de 300 m NGF (site des installations, sensiblement au niveau de la RD 612), jusqu'à la cote maximum de 475 m NGF.

Les terrains du projet d'extension se localisent au Sud-Est de la carrière actuelle, dans un vallon secondaire, occupé par le ruisseau de Bégot et les reliefs dominant celui-ci.

La carrière actuelle est autorisée sur une surface de 66,7 ha dont 20 ha exploitables. L'extension projetée concerne une surface de 66 ha dont 29 sont exploitables. Simultanément à ce projet, sur la carrière actuelle, une surface de plus de 22 ha qui a été exploitée et réaménagée ou non affectée par les travaux, fera l'objet d'une fin de travaux d'ici 2 ans. Une surface de 39 ha sera également définitivement réaménagée, sur le site de la carrière actuelle, et fera également l'objet d'une déclaration de fin de travaux dans environ 6 ans.

Topographie

Situé dans un secteur de moyenne montagne dans la zone de transition entre la Montagne Noire et le domaine des Avant-Monts Minervois, le secteur de Saint-Pons est fortement vallonné.

Au Nord-Ouest et à l'Ouest, les monts du Somail dominent largement les communes de Saint-Pons et de Riols ainsi que toute la Vallée du Jaur. Cette crête, prolongement Sud du plateau du haut Somail, culmine à des altitudes variant entre 930 m et 1025 m NGF alors que les bourgs de Saint-Pons-de-Thomières et de Riols situés en fond de la vallée du Jaur s'établissent respectivement vers 310 et 270 m NGF.







La topographie du secteur, de part et autre de la vallée du Jaur, se succèdent de petits monts découpés par le réseau hydrographique local qui culmine à des altitudes variant entre 300 et 600 m.

Les terrains de l'extension se répartissent en 2 secteurs :

- Sur la rive Nord, la crête supérieure s'échelonne entre 432 m et 550 m au dessus du col de Tanarès alors que le fond du vallon s'établit entre 300 et 500 m. Entre le fond de vallon et la ligne de crête se forme le mamelon de Marsanel culminant à 508 m. Ce secteur, dit de Marsanel, représente les terrains de l'extension d'où seront extraits les calcaires.
- Sur le versant Sud, le projet s'appuie sur une des crêtes des Avant-Monts en se limitant à une altitude maximum proche de 600 m NGF. Ce secteur représente la zone d'extraction des quartzites.

Climat

Les communes de Saint Pons de Thomières et Riols bénéficient d'un climat méditerranéen sous influence océanique. Ce climat se caractérise par des précipitations brutales et inégalement réparties (pluies torrentielles fortes), par un fort ensoleillement et une ventosité marquée.

Les vents dominants soufflent de l'Ouest Sud Ouest ainsi que, dans une moindre mesure, de l'Est Nord Est. Ces directions de vents sont toutefois très influencées par le relief local.

Géologie

Situé au cœur du massif géologique de la Montagne Noire, la géologie du secteur de Saint-Pons a été fortement perturbée durant l'orogénèse hercynienne.

Le fort plissement des terrains du secteur de la carrière, résultant de grandes nappes de charriage, permet la juxtaposition de terrains de faciès très différents à quelques mètres de distance. C'est cette spécificité qui permet à l'entreprise Carayon d'exploiter sur le même site un gisement de calcaire et de quartzite.

L'extension projetée concerne également 2 types de gisement :

- Les calcaires formant le massif de Marsanel,
- Les quartzites constituant le relief de Serre Longue.

Le fond du vallon du ruisseau de Bégot forme la transition entre les gites calcaires et quartzitiques et est constitué de schistes.

Hydrogéologie

Le projet se situe dans un secteur où alternent des roches imperméables (schistes, pélites) et des roches perméables (calcaires et dolomies) pouvant être karstifiés.

Ce réseau karstique est développé dans la région qui comporte de nombreuses sources, grottes, réseaux souterrains, pertes. Il affecte principalement les calcaires et dolomies du Cambrien et de l'ordovicien. L'exemple le plus caractéristique de ces circulations karstiques est la source du Jaur.











Au niveau du projet d'extension, le contexte est différent suivant que l'on se situe sur les calcaires ou les quartzites. Sur les horizons imperméables quartzitiques, les eaux pluviales ruissellent principalement et alimentent de nombreux ravins actifs lors des fortes pluies. Sur les terrains calcaires, plus perméables, les ravins et ruisseaux sont plus rares et l'eau s'infiltre principalement, même lors des fortes pluies. On observe par ailleurs quelques pertes et résurgences sur le secteur où le ruisseau de Bégot coule sur les calcaires dolomitiques.

Les sources captées les plus proches se situent autour des lieux-dits de Marso et de la Bouissière ; elles assurent leur alimentation en eau potable. Une autre source alimente en eau les maisons de Bégot le Haut.

Hydrologie

Plusieurs ruisseaux et ravins sont interceptés par la carrière actuelle et le projet d'extension. Il s'agit d'écoulements temporaires alimentés par des écoulements peu profonds ou des ruissellements superficiels qui se tarissent quelques semaines après les pluies importantes.

Le secteur Est de la carrière actuelle dont l'exploitation est terminée recoupe le tracé du ruisseau de Mai. Le tracé de ce ruisseau a été reconstitué en partie inférieure du site, au pied des verses créées lors du réaménagement.

Le secteur de l'extension est modelé par le vallon du ruisseau de Bégot. Les zones exploitables ont été définies en fonction du tracé du fond du vallon qui est occupé par le ruisseau. Elles ne se trouvent pas à moins d'une cinquantaine de mètres de ce ruisseau. Le secteur d'extraction des calcaires recoupe le ravin de ruisseau de Falieire. Le secteur des quartzites est bordé à l'Est par le ravin de Bosc Haut. Ces divers écoulements sont très temporaires et rejoignent le tracé du ruisseau de Bégot.

Sur la carrière actuelle, les eaux sont drainées par divers fossés et bassins qui assurent la collecte et la décantation des particules fines avant le rejet en direction du ruisseau de Condades. Près du site des installations de concassage-criblage, un bassin de 0,5 ha draine une grande partie du site et permet l'alimentation en eau de l'exploitation.

Faune, flore et milieux naturels

Situé au carrefour d'influences méditerranéennes, montagnardes et atlantiques, ce secteur possède la qualité environnementale des régions de transition : des sites d'inventaires ou soumis à règlementation se trouvent à proximité de l'aire d'étude et le site est inclus dans la ZNIEFF de type 2 de la Montagne Noire.

Les relevés de terrains ont été effectués sur plusieurs saisons, de mai 2008 à juin 2009.

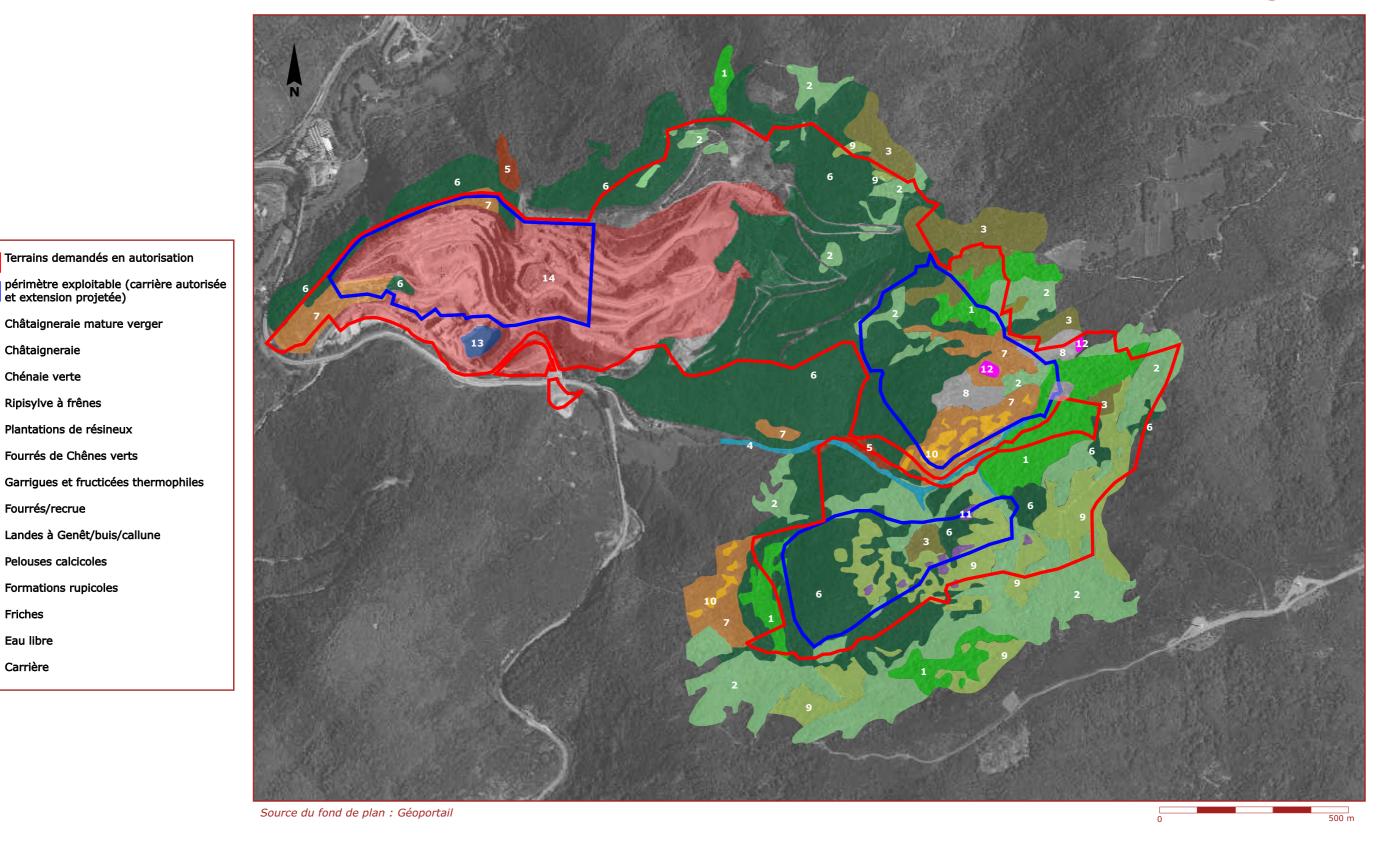
La flore du site et de ses abords s'est révélée diversifiée avec un peu plus de 250 espèces observées.

Les boisements de châtaigniers sont des formations développées sur les substrats acidiphiles (quartzites), relativement courantes de ces collines des Avant-Monts. La chênaie verte s'est développée sur des substrats nettement plus basiques (calcaires). Dominée par le Chêne vert (Quercus ile), elle est en état de conservation relativement bon et d'une certaine ancienneté.





Habitats de la végétation





Terrains demandés en autorisation

Châtaigneraie mature verger

Châtaigneraie Chénaie verte

Ripisylve à frênes





Les fourrés de chênes verts représentent l'habitat le plus développé sur le site d'étude. Il s'agit d'une végétation mi basse très dense sombre et peu diversifiée.

Les zones de coteaux exposés au Sud montrent des formations de fruitées et de garrigues typiques des substrats. Les landes à genêt / buis / callune sont des habitats de végétation basses, généralement arbustives, se développant sur tout type de substrats.

Les pelouses thermophiles sont présentes :

- Sur les substrats calcaires où elles se localisent essentiellement sur les secteurs rocailleux des pentes Sud : elles surplombent donc tout le vallon du Bégot.
- Sur les substrats acidiphiles, uniquement vers les éoliennes au niveau des landes acidiphiles. Ces formations pelousaires sont alors relativement basses et s'intègrent essentiellement en mosaïque avec les habitats de landes que ce soit les landes à Callune et Bruyère ou les landes à Genêt purgat

Le secteur de l'extension des quartzites comprend des affleurements rocheux montrant par endroit quelques falaises de faible hauteur. Ces barres rocheuses développées dans le substrat acidiphile sont colonisées par une végétation adaptée à l'absence de sol, au manque d'eau et à une forte insolation

Cette répartition montre bien une diversité dominée par les éléments herbacés des pelouses thermophiles qui ne semblent subsister que ponctuellement sur le site mais qui constituent des secteurs d'intérêt floristique.

En ce qui concerne la faune, 32 espèces de papillons ont été rencontrées. Une soixantaines d'espèces d'abeilles ont été collectées ou identifiées sur le site du projet. Le cortège est dominé par des espèces méditerranéennes non strictes.

Quatre espèces d'amphibiens ont été observées, les potentialités de reproduction sont faibles en raison de l'assèchement estival des points d'eau.

Les oiseaux sont représentés avec une cinquantaine d'espèces observées.

Pour les mammifères, ce sont principalement des indices de présence qui ont été notés (Chevreuil, le Sanglier, le Renard roux, la Martre, le Blaireau, l'Ecureuil, le Lièvre commun et la Genette ...).

La spécificité observée sur ce site et ses alentours s'explique par sa position géographique en transition entre diverses influences méditerranéenne, montagnarde mais également océanique.

La flore montre plus des formations d'intérêt que des cortèges d'espèces patrimoniales. La dynamique de végétation est très forte dans sa phase de fermeture des milieux et doit sûrement jouer en défaveur de certaines plantes caractéristiques de ces habitats affleurants et très thermophiles. Ce sont ces milieux les plus thermophiles qui forment l'intérêt du secteur pour la botanique.

Les oiseaux montrent des cortèges d'intérêt notamment autour des passereaux chanteurs avec les nombreuses Fauvettes patrimoniales. Ces cortèges sont surtout localisés sur les coteaux calcicoles des pentes exposées Sud du vallon du Bégot

C'est donc la plus grande partie des hauteurs du vallon du Bégot avec ces pelouses squelettiques et les pelouses broussailleuses des coteaux calcicoles vers le col de Tanarès qui représentent un intérêt écologique. Il faut rajouter les vieux boisements de châtaigniers et de chênes verts qui représentent des milieux favorables pour la faune locale notamment en termes de coléoptères mais également pour les mammifères (genette et chiroptères).







En ce qui concerne les chiroptères, les études réalisées en automne et au printemps permettent d'observer leur présence de l'entrée du vallon du ruisseau de Bégot, en dehors de l'emprise du projet. Toutefois, le secteur d'extension de la carrière est peu fréquenté, probablement à cause d'une occupation du sol peu diversifiée. On note la présence de deux espèces inscrites en annexe II de la Directive habitats en chasse (Petit Rhinolophe) ou en transit (Minioptère de Schreibers) et on remarque une concentration de Noctule de Leisler dans ce secteur. Les secteurs du projet ne sont utilisés que comme des zones de transit. Ils n'accueillent pas de gites : les plus proches se trouveraient dans le bâti de Bégot le Haut, à près de 500 m de distance.

Paysage

Le secteur de Saint-Pons appartient aux zones montagneuses de l'Hérault, caractérisé par une diversité végétale du domaine méditerranéen, avec des vallées étroites, cultivées et regroupant les bourgs et des reliefs aux pentes raides.

Au niveau local, la carrière en exploitation est un élément d'identité majeur du paysage. Elle s'inscrit dans un contexte occupé par quelques autres éléments forts, liés aux activités : éoliennes, avec un bâti peu développé. Le paysage du site est marqué par la présence d'éléments naturels : ruisseau, massifs de bois et de taillis. Les vallons sont occupés par des prairies et leurs lisières.

Les 2 secteurs du projet d'extension se situent dans un petit vallon peu fréquenté, sur les 2 versants et avec des orientations différentes. Il existe un ensemble de perceptions visuelles en vues proches et lointaines.

Les perceptions lointaines s'effectuent depuis les reliefs environnants, les abords de St-Pons et les reliefs en direction du Col du Cabaretou. Ce sont surtout les parties supérieures de ces sites qui sont visibles. Les perceptions rapprochées sur les terrains de l'extension s'effectuent dans l'enfilade du vallon du ruisseau de Bégot. Elles sont plus marquées sur le site de la carrière actuelle en circulant sur la RD 612.



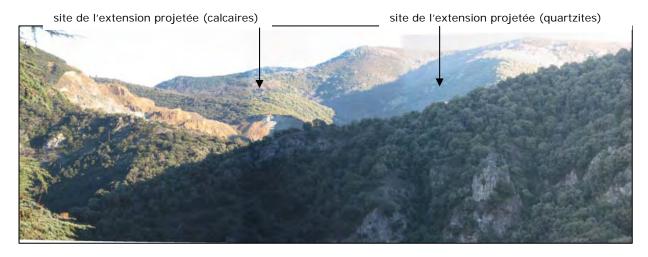


Point de vue 5 - La carrière existante est visible depuis le chemin qui monte au sommet du lieu-dit Fargues. L'extension ne serait visible qu'en traversant une partie du couvert forestier.

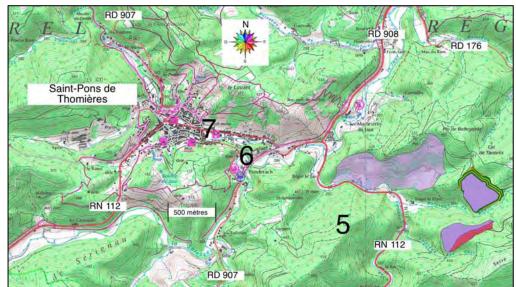


Riols en arrière plan - Couleurs ocres : calcaire ; couleurs bleutées : quartzites. La forêt au premier plan appartient à l'exploitant et ne fait par partie du projet d'extension.

Point de vue 6 - Vue de la carrière existante depuis <u>la cour du collège à Saint-Pons</u>. Les extensions seront perceptibles.



Cartographie des points de vue intermédiaires







Vues rapprochées sur la carrière existante et l'extension projetée : depuis la RD 612







Point de vue 8 - Direction Béziers : la carrière existante est vue sur toute sa longueur, l'extension sera perceptible au fond.

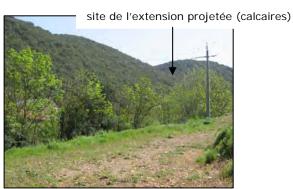




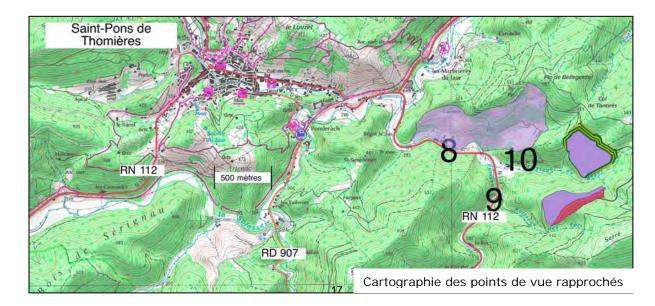
Point de vue 9 - Direction Saint-Pons (Bégot) : la carrière existante est perçue de la même façon

Vues rapprochées depuis Bégot le Haut





Point de vue 10 - depuis Bégot le Haut vers la carrière existante (vers l'ouest) et vers l'extension à l'arrière







Contextes économiques et humains

La commune de Saint-Pons de Thomières comptait 2 195 habitants en 2005 et celle de Riols 688.

Le bourg comporte les services publics et commerces d'une commune de cette importance. Elle compte aussi de nombreuse PME et PMI L'activité économique communale est aussi soutenue par l'agriculture, le tourisme, et l'activité de la carrière qui représente le premier employeur de Riols.

Les habitations les plus proches sont les suivantes :

Localisation	Nb de logement	Distance installation	Distance / renouvellement	Distance / extension calcaire	Distance / extension Quartzite
			Distances par rapport aux zones exploitables		
Bégot le Bas	1 logement	220 m	220 m	1 620 m	1 570 m
Le Martinet	3 logements dont chambre d'hôtes	350 m	205 et 280 m	1 500 m	1 550 m
Bégot le Haut	2 logements	550 m	280 m	540 m	450 m
Moulin de Martinet	1 logement	530 m	340 m	1 470 m	1 650 m
Camping « Les Cerisiers du Jaur »	1 logement et 44 emplacements	670	460	1 430 m	1 680 m
Cité la marbrière	85 logements	650 m	445 m	1 500 m	1 680 m
Carouillo Sud	1 logement	730 m	410 m	1 240 m	1 550 m
Castel Fadèze	2 logements	420 m	280 et 300 m	1 660 m	1 680 m
	Environ 4 logements	490 m	350 à 500 m	1 700 m	1 720 m

Le voisinage proche se compose donc de 8 habitations situées entre 200 et 300 m des limites de la zone exploitable projetée. Il faut noter que suite à l'arrêt des activités d'extraction sur la carrière actuelle, la plupart des habitations des environs seront de plus en plus éloignées des zones en exploitation.

Entre 300 et 500 m de distance, on trouve ensuite moins d'une dizaine de logements individuels ainsi qu'un camping et un ensemble de logements collectifs.

Aucun monument historique classé, ou inscrit, faisant l'objet d'une protection particulière, ne se trouve à moins d'un kilomètre du projet.

La DRAC Midi-Pyrénées consultée lors de l'élaboration du dossier précise qu'aucun site ou vestige archéologique n'ont été recensés à ce jour sur l'emprise du projet.

Aucun itinéraire de randonnée ou sentier pédestre n'a été mentionné dans le secteur de la carrière.







Le Martinet



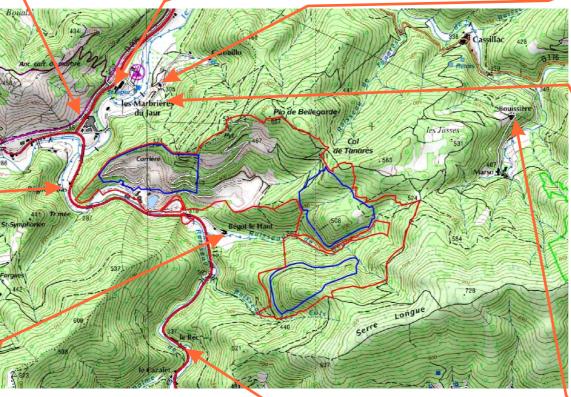
Cité "La Marbrière"



Bégot d'en bas



Bégot d'en haut





Le Rec

Voisinage de la carrière



Moulin de Martinet



Camping et Caroulio Sud



Bouissières et Cassillac







Qualité de vie et commodité du voisinage (bruit, air, vibration)

Une campagne de mesures de niveaux sonores a été réalisée, avec et sans activités sur le site de la carrière. Les mesures effectuées sans activité sur le site montrent des niveaux sonores de l'ordre de 30 dBA dans les secteurs isolés (La Bouissière) et de 55 à 67 dBA en se rapprochant des voies de circulation.

Le contexte sonore auprès des habitations environnantes est essentiellement influencé par la circulation locale (sur la RD 612). Les activités de la carrière ne sont que faiblement perçues.

Les tirs sur la carrière peuvent être la source de vibrations qui peuvent être ressenties par le voisinage. En pratique, on considère qu'il n'y a pas de risque de dommages aux constructions voisines lorsque ces vibrations sont inférieures à 5 mm/s pour des fréquences de 5 à 30 Hertz qui correspondent à l'essentiel de ces émissions.

La carrière se localise à l'écart de toute source importante de pollution atmosphérique ou nuisance particulièrement visible ou olfactive. Le suivi annuel des retombées de poussières dans l'environnement montre un taux d'empoussiérage globalement faible dans le secteur de Saint-Pons. L'influence des activités de la carrière n'est perceptible qu'aux abords proches du site et elle demeure limitée.





Effets principaux de l'activité

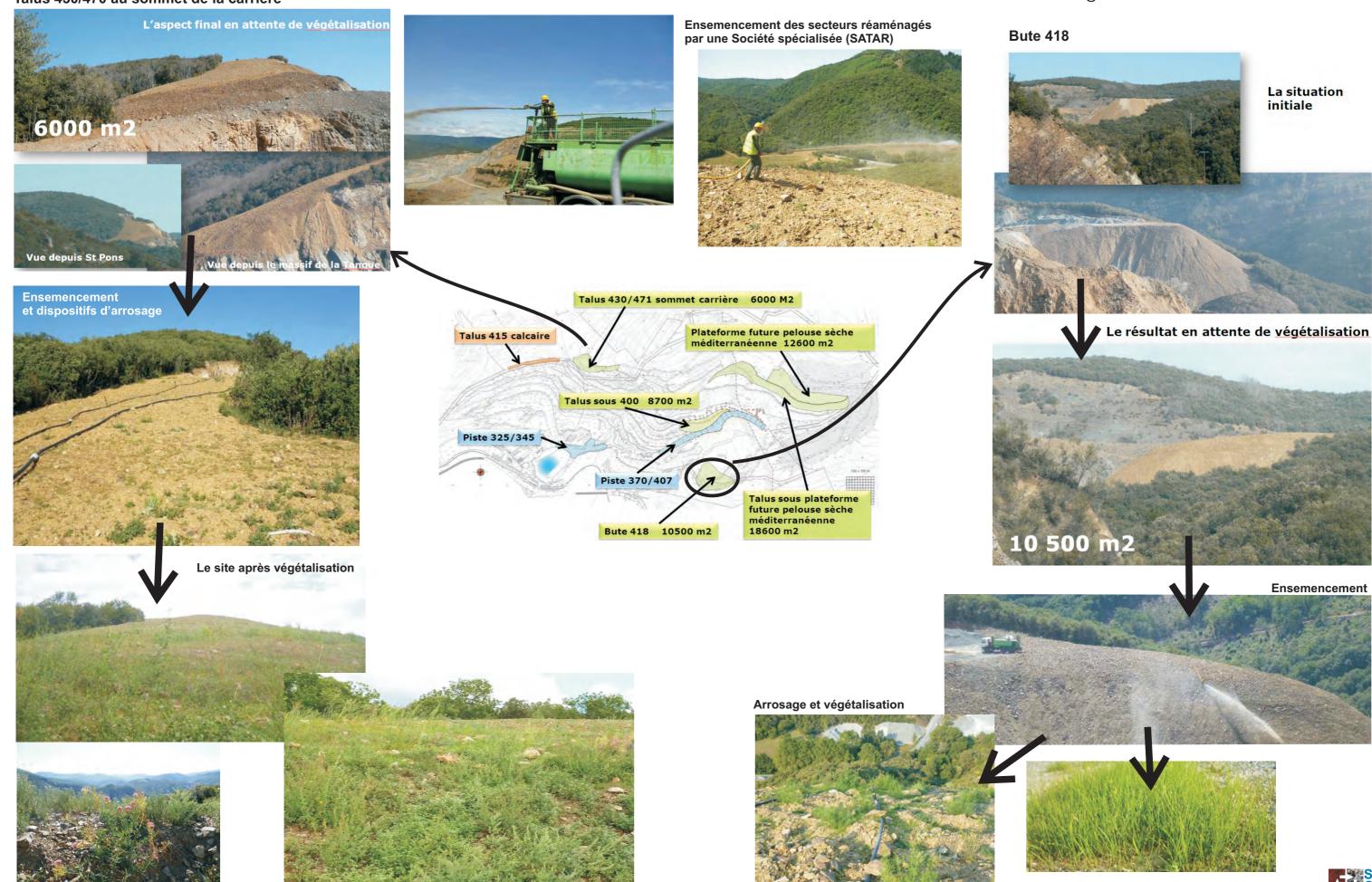
L'exploitation de la carrière est potentiellement à l'origine d'un certain nombre d'inconvénients qui doivent être identifiés afin d'en limiter les impacts en mettant en place des mesures adaptées. Il faut signaler que ces impacts théoriques existent déjà et ne seront, pour la plupart, pas accrus du fait de l'extension de la carrière. :

- la présence d'hydrocarbures et de lubrifiants dans les engins de chantier qui circulent sur le site représente un risque de pollution locale pour les sols, les eaux superficielles et les eaux souterraines qui alimentent des sources dans les environs.
- le fonctionnement des camions, engins de chantier et des installations de traitement sont à l'origine d'émissions sonores qui pourront être perçues de façon sensible à proximité du site, et en l'absence de toute protection dans un rayon plus éloigné.
- le paysage a été progressivement modifié depuis le début de l'exploitation de la carrière actuelle. Les 2 nouvelles zones d'extraction étendront ces modifications dans le paysage et dans la topographie locale sur de nouveaux secteurs.
- les installations de traitement, la circulation des camions et engins de chantier sur le site et sur l'itinéraire de sortie de la carrière peuvent être à l'origine d'émissions de poussières, surtout par vents violents et période sèche.
- Les vibrations provoquées par les tirs de mines pourraient éventuellement provoquer des dommages sur les bâtiments proches.
- l'activité engendre un trafic de camions qui circulent sur la voirie locale. Ce trafic sera accru avec l'augmentation de la production de la carrière.
- les eaux de précipitations ruisselant depuis le site pourraient transférer des particules fines en suspension vers le réseau hydraulique à l'aval.
- L'extraction sur de nouveaux secteurs non encore décapés pourrait porter atteinte à des espaces écologiques sensibles, d'autant plus que l'exploitation va se développer sur divers faciès dans un vallon non affectés par les interventions.
- il existe aussi un risque de dépôts sauvages de déchets dans la mesure où le site ne serait pas surveillé ou interdit au public.



Talus 430/470 au sommet de la carrière

Travaux de réaménagement effectués en 2012





Les principes d'insertion de la carrière dans l'environnement

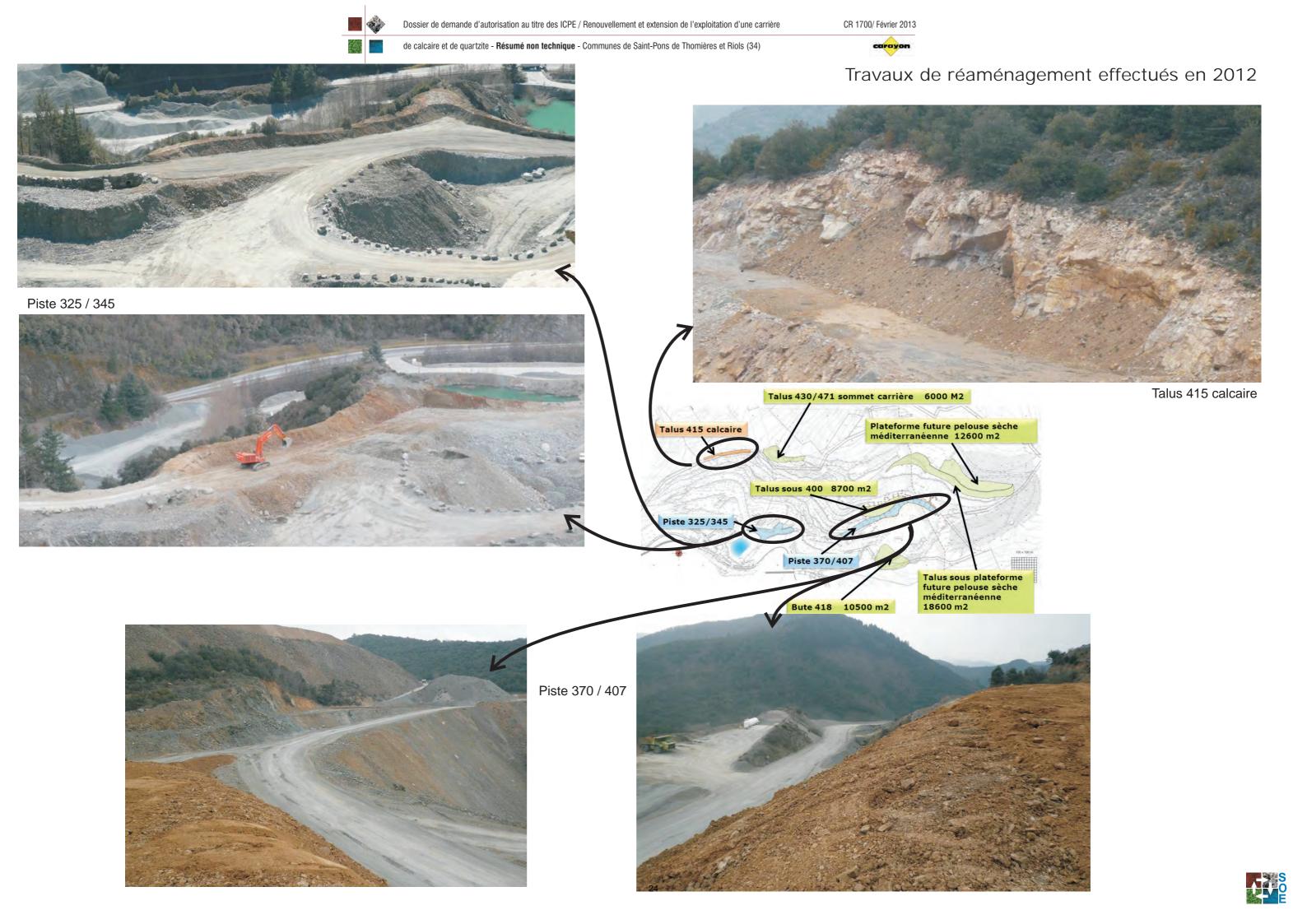
Le projet d'étendre la carrière se justifie pour les raisons suivantes :

- la présence sur le site d'un gisement de bonne qualité et parfaitement connu, et le souci de ne pas gaspiller la ressource,
- la carrière actuelle, exploitée depuis plusieurs décennies bénéficie d'une équipe et d'un matériel performants ainsi que de nombreux équipements et dispositifs destinés à limiter l'impact de la carrière sur son environnement.
- Le désir d'assurer d'une part la pérennité de la ressource en granulats dans ce secteur du département de l'Hérault et d'autre part le maintien d'une activité fortement génératrice d'emplois dans un secteur économiquement fragilisé,
- la situation dans une zone de sensibilité environnementale faible aux abords de terrains déjà en partie modifiés par les extractions passées,
- la présence de reliefs et de boisements périphériques qui permettent de réduire au maximum les zones de co-visibilité,
- la préexistence du site d'extraction actuel facilite l'accès aux zones exploitables sans emprunter la voirie publique, pour rejoindre les installations de traitement,
- la remise en état de la carrière actuelle, perceptible depuis la RD 612 et depuis certains points du bourg de Saint-Pons, atténuera les visibilités sur le site,
- l'extension éloignera les zones d'exploitation des habitations des environs.

La descente du carreau de la carrière actuelle à une cote de 18 m inférieure à celle de l'autorisation actuelle permet d'exploiter plus de gisement avec un impact paysager identique. Ceci permet également de créer une zone de stockage des granulats qui ne sera que peu ou pas perceptible.

Sur les terrains concernés par l'extension, la mise en chantier s'effectuera très progressivement. Parallèlement à ces nouveaux secteurs ouverts à l'exploitation, de grands secteurs de la carrière actuelle seront réaménagés. Au bilan, il n'y aura pas à proprement parler de développement de l'activité sur une plus grande surface mais un transfert progressif de celle-ci vers de nouveaux terrains, nettement moins perceptibles que la carrière actuelle qui sera réaménagée, reverdie et intégrée dans le contexte paysager environnant.







Principales mesures retenues pour supprimer, réduire et compenser les effets de la carrière

Actuellement, des travaux de remise en état sont en cours sur de grands secteurs de la carrière actuelle. Avant la fin de la deuxième année, des abandons partiels et fins de travaux seront déposés sur plus de 22 ha de cette carrière. Dans environ 6 ans des fins de travaux complémentaires seront déposées sur plus de 38 ha complémentaires. Ainsi, l'extension de la carrière sera donc compensée, <u>simultanément</u>, par la remise en état de surfaces correspondantes sur le site de la carrière actuelle.

Par la suite, la surface autorisée sera réduite à 72,3 ha dont 28,7 ha exploitables, surface quasiment identique à celle qui est autorisée à ce jour. Toutefois, l'exploitation se sera déplacée sur de nouveaux secteurs nettement moins perceptibles.

Situation administrative

Une servitude relative aux ondes hertziennes couvre en partie le projet mais n'a pas d'incidence sur celui-ci.

La ZNIEFF de type II qui s'étend sur une grande partie de la Montagne Noire est prise en compte dans la définition du projet. Le site dolomitique de Tanarès ne constitue pas une servitude.

Les terrains devant être exploités dans le cadre de l'extension se trouvent hors zone inondable. Seule une partie du site de la carrière actuelle, aux abords du pont bascule et de l'atelier est concernée par cette zone inondable mentionnée dans le PPRI.

Une ligne électrique haute tension traverse les terrains restant à extraire sur la carrière actuelle et devra être déplacée.

Le projet est compatible avec les orientations du SDAGE Rhône Méditerranée Corse ainsi que celles du SAGE et du contrat de rivière Orb et Jaur

Le projet d'extension de la carrière s'insère dans les grandes missions dévolues au PNR du Haut-Languedoc.

Par rapport au schéma des carrières du département de l'Hérault, bien que la sensibilité du secteur de la carrière soit moyenne à importante dans le scénario le plus défavorable, les mesures de protection qui sont associées au projet d'exploitation permettent d'atténuer les impacts potentiels. Le projet d'extension de la carrière peut donc être envisagé.

Topographie

L'abaissement du carreau de la carrière actuelle jusqu'à la cote 300 n'aura pas de conséquence particulière. La topographie du versant a déjà été modifiée par les phases précédentes de l'exploitation.

Le modelé du secteur de Marsanel (extraction des calcaires) sera modifié avec l'abaissement de la topographie de plus d'une centaine de mètres en remplacement d'un relief adouci. Sur le secteur de Bosc Haut (extraction des quartzites), la topographie du versant sera accentuée sur 130 m de dénivelé.







Climat

Le projet de carrière ne sera à l'origine d'aucune modification des conditions climatiques locales, que cela soit en termes de pluviométrie, d'ensoleillement, d'exposition aux vents ou de température.

Sols

Sur les terrains de l'extension, les sols sont très peu développés. Ces matériaux, ainsi que des stériles composés de débris rocheux altérés et mêlés de terres seront enlevés préalablement à la mise en exploitation et employées pour le réaménagement du site en les régalant sur les banquettes et les carreaux. Ces terrains ainsi reconstitués seront décompactés, travaillés puis enherbés et plantés de bosquets d'arbres et d'arbustes.

Pour prévenir tout effondrement des abords de l'excavation qui pourrait affecter les terrains voisins, les travaux seront arrêtés au minimum à 10 m en retrait des limites de la carrière.

Lors des travaux de remise en état du site, les terrains seront soigneusement nivelés et lissés en surface afin d'éviter toute irrégularité pouvant favoriser la concentration des ruissellements et l'érosion.

Pour limiter tout risque de pollution des sols mais aussi des eaux superficielles ou souterraines par des hydrocarbures, l'entretien des engins et camions s'effectuera dans l'atelier existant sur la carrière actuelle et équipé d'une aire étanche.

Les produits hydrocarbures (fuel, huiles, graisses, ...) sont stockés sur bacs de rétention. Le ravitaillement en fuel domestique au niveau de l'installation de distribution implantée à proximité des cuves s'effectue sur une aire étanche bétonnée équipée d'un déshuileur. Le ravitaillement en fuel domestique des engins à faible mobilité sera réalisé de bord à bord.

En cas de constat de déversement accidentel sur le sol, ce déversement sera cantonné par mise en place de sable afin d'empêcher tout ruissellement pouvant affecter les eaux superficielles.

Eaux superficielles

Sur la carrière actuelle, une partie du site sera drainée vers le point d'eau existant actuellement afin d'accroître la réserve d'eau pour les besoins de l'exploitation. Les autres ouvrages de drainage et collecte des eaux seront conservés. Ils permettent le stockage temporaire des eaux et la décantation des particules fines en suspension avant rejet en direction du ruisseau de Condades.

Sur les terrains de l'extension, des fossés et des bassins seront réalisés afin de permettre la collecte des eaux ruisselant depuis les carreaux ouverts successivement. Ces ouvrages seront dimensionnés afin de permettre le stockage des eaux ruisselant lors d'une pluie dont la fréquence de retour est de 30 ans. Les eaux collectées et stockées seront décantées puis rejetées en direction du réseau hydraulique local avec un débit calibré afin de ne pas participer à l'aggravation du risque d'inondation à l'aval.

Le long de la piste reliant la carrière actuelle et les secteurs de l'extension, des fossés et bassins seront créés afin de collecter les eaux et empêcher leur ruissellement sur les talus. Ces eaux seront ensuite dispersées par infiltration.







Cette piste franchira les ruisseaux de Falieire et de Bégot par des ouvrages busés qui seront dimensionnés afin de permettre l'écoulement des eaux suite à une pluie importante (fréquence de retour de 30 ans).

La conformité à la réglementation en vigueur sera vérifiée annuellement par des analyses des paramètres pH, température, matière en suspension, DCO et hydrocarbure au niveau des divers bassins et fossés de collecte, avant rejet vers le réseau hydraulique.

Les sanitaires sont équipés d'un dispositif d'assainissement autonome conforme à la réglementation sans rejet au réseau superficiel.

Les pistes de circulation seront séparées des excavations par des levées de terre hautes d'au moins 1 m.

Le périmètre de la carrière sera inaccessible à tout véhicule et à toute personne par mise en place de clôtures, de merlons de terre et de barrières ou chaînes sur les accès. Ces mesures ainsi qu'à terme l'aménagement des abords du site et son éloignement par rapport aux voies d'accès constitueront des mesures dissuasives contre les risques de dépôts sauvages.

Eaux souterraines

Aucun prélèvement ne sera effectué directement dans les eaux souterraines. Les eaux nécessaires aux besoins de l'exploitation seront prélevées dans le bassin existant près des installations et alimenté essentiellement par les eaux de ruissellement. Les observations sur ce secteur ne révèlent pas de trace de résurgence sur les fronts aux abords du site des installations, à la cote 300 NGF. La partie noyée du kart se trouve donc à une cote inférieure à celle qui sera recoupée par le carreau sur le site de la carrière actuelle. Les prélèvements dans le bassin existant sur le site ne représentent qu'une faible partie des eaux collectées suite aux précipitations (environ 15 %), il n'y a donc pas de risque de modification des équilibres hydrogéologiques du secteur.

Sur les terrains de l'extension et aux abords, aucune source ni ruissellement pérenne n'a été observé. La plupart des écoulements s'effectuent à faible profondeur, alimentés directement par les eaux de ruissellement, ils alimentent ainsi les divers ruisseaux et ravins parcourant le secteur et s'assèchent rapidement.

La seule source du secteur dont le caractère est plus permanent alimente les maisons de Bégot le Haut. Cette source révèlerait des écoulements souterrains qui existeraient à une cinquantaine de mètres en dessous des carreaux définitifs de l'extension projetée. Ces écoulements ne seront donc pas affectés par les travaux.

La gestion stricte des hydrocarbures (présentée ci-dessus) permet de prévenir tout risque de pollution des eaux souterraines. De nombreuses mesures préventives sont déjà appliquées sur la carrière actuelle (cuvettes de rétention, aires étanches, ...).

Les matériaux inertes de provenance extérieure qui seront accueillis sur ce site seront essentiellement des terres provenant de divers chantiers des environs. La nature de ces matériaux fera l'objet d'un contrôle strict.

Les analyses des eaux effectuées à l'exutoire des divers bassins collectant les eaux de ruissellement permettront de s'assurer de l'absence de pollution.







Faune, flore et milieux naturels

Au-delà de la richesse du site dû à la diversité des habitats en présence, certains habitats correspondent à des habitats d'intérêt communautaire, dont un est considéré comme prioritaire. De plus, ils abritent une faune diversifiée, que ce soit au niveau de l'entomofaune ou de l'avifaune.

Les enjeux environnementaux se situent donc essentiellement au niveau des milieux ouverts ou semi-ouverts que sont les pelouses thermophiles, et formations rupicoles. Il s'agit d'habitats riches en espèces végétales. Ils peuvent évoluer ou se dégrader assez rapidement en l'absence de gestion adéquate, ce qui est ici le cas (disparition du pastoralisme).

La disparition des boisements pourrait avoir des conséquences mais des boisements similaires se trouvant à proximité, en contact direct, cet impact sera faible. L'emprise de la zone exploitable a été définie afin de conserver des zones boisées dans le fond du vallon du ruisseau de Bégot, zone de circulation de la faune. Cette emprise a également été limitée afin de ne pas recouper certaines zones de boisements, notamment à l'Ouest de la zone des quartzites.

Parallèlement à la mise en chantier des terrains de l'extension, avec les déboisements qui seront nécessaire à ces travaux, le réaménagement de la carrière actuelle permettra de compenser ces impacts en recréant des zones naturelles. De nouveaux secteurs boisés, des zones de landes et des zones minérales reconstituant les secteurs de pelouses acides seront créés, sur une emprise de 22 ha d'ici 2 ans et sur 38 ha complémentaires d'ici 6 ans. Les surfaces mises en chantier sur les terrains de l'extension, moins de 15 ha durant les 5 premières années, seront ainsi largement compensées par la création de ces milieux similaires sur les secteurs réaménagés de la carrière actuelle.

Les pelouses acides se rencontrent dans les milieux alentours et des milieux similaires seront recréés lors du réaménagement de zones d'éboulis et sur les anciennes banquettes. Des falaises de quartzites seront créées lors du réaménagement des fronts. Des surfaces supérieures d'affleurements calcaires et d'éboulis seront modelées lors du réaménagement du site afin de compenser la disparition des pelouses calcaires dominant le vallon du ruisseau de Bégot.

Le réaménagement de la partie centrale de la carrière actuelle permettra de créer des surfaces équivalentes ou supérieures aux milieux de pelouses et de falaises qui seront supprimées du fait du développement des travaux sur les terrains de l'extension. Ce réaménagement, déjà en cours sur certains secteurs, permettra d'offrir des milieux similaires préalablement à la mise en chantier des autres terrains, favorisant ainsi le déplacement de la faune vers ces nouveaux milieux favorables.

La conformation paysagère et géographique du vallon de Bégot en fait un couloir de communication important. La présence de boisements anciens est favorable à la circulation de la faune. Ce rôle de corridor, important pour la stabilité et le renouvellement des composantes écologiques sera préservé en n'exploitant pas les terrains situés dans le fond du vallon. La piste créée pour desservir les diverses zones d'exploitation aura une largeur limitée et sa réalisation s'effectuera en limitant les déversements de remblais sur les pentes. Lors de la remise en état du site, cette piste sera supprimée.

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, les fronts créés seront remis en état. La revégétalisation du site sera effectuée avec des essences similaires à celles que l'on trouve dans le secteur et adaptées au type de substrat.





Des aménagements compensatoires seront développés sur une surface d'environ 30 ha afin de créer des milieux similaires à ceux qui seront supprimés par l'extension. Ces travaux de compensation ont déjà commencés.

Intégration paysagère

Le développement de l'exploitation sur les terrains de l'extension s'effectuera simultanément à la remise en état de la carrière actuelle. Ainsi la perception visuelle de cette carrière déjà existante sera très rapidement atténuée puis elle sera intégrée au contexte environnant, dans 2 ans pour la partie centrale, dans 6 ans pour le restant des fronts.

Simultanément, l'exploitation sur les terrains de l'extension ne se développera que progressivement et demeurera peu étendue durant les premières années. Elle concernera des terrains situés dans un vallon secondaire faiblement visible. La perception globale des secteurs en exploitation sera ainsi atténuée par rapport à la situation actuelle.

L'emprise des zones à exploiter a été définie afin de réduire la perception visuelle de la carrière. L'exploitation de chacun des secteurs (calcaire et quartzites) sera menée en maintenant en place des écrans visuels qui ne seront progressivement enlevés qu'au fur et à mesure de l'enfoncement du carreau. Ainsi, les vues ne s'exerceront pas sur les secteurs en chantiers mais sur les fronts et banquettes situés à l'arrière de ces zones et déjà réaménagés.

Afin d'accélérer l'intégration générale du site dans son environnement, le réaménagement s'effectuera en coordination avec l'exploitation. Au fur et à mesure de la création des carreaux, les banquettes correspondantes seront remblayées avec des stériles et des terres de découvertes puis plantées d'arbres et d'arbustes. Les fronts se terniront naturellement en quelques années et s'intégreront aux affleurements rocheux des environs.

Quelques secteurs de falaises seront créés.

En haut des fronts, quelques secteurs d'éboulis seront créés afin de prolonger ceux qui existent dans les environs et masquer les limites du site. Sur le site des quartzites, des zones de landes seront recrées en partie supérieure, rappelant ainsi ces types de milieux qui se développent aux abords.

La piste d'accès aux sites d'extraction sera localisée en fond de vallon afin d'être le moins perceptible possible.

Sur la carrière actuelle, les fronts et banquettes seront réaménagés durant les 6 premières années. Les verses créées sur la partie centrale de ce site sont déjà réaménagées. Un ensemencement et des plantations destinées à créer des secteurs de landes et des secteurs boisés seront réalisées prochainement. Au total, ces aménagements concernent une surface de 38 ha.

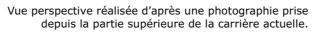
Des réaménagements sont en cours de finition sur d'autres secteurs de la carrière, sur une emprise de plus de 22 ha (secteurs qui feront l'objet d'une déclaration de cessation d'activité d'ici 2 ans).

Ces divers travaux permettront d'intégrer la carrière actuelle dans le paysage. Cela compensera donc l'ouverture de l'exploitation sur les terrains de l'extension qui sont nettement moins perceptibles. Au bilan, la perception de l'ensemble de l'exploitation sera donc très atténuée dans les années qui viennent.

L'aspect intégration dans le paysage du site a été plus particulièrement étudié avec des plantations importantes.













Vue paysagère du site des calcaires après réaménagement



Vue perspective réalisée d'après une photographie prise depuis le site de "Travers du Clot" au Sud-Est.









Réseau routier

Le projet de renouvellement et d'extension impliquera une augmentation de la production et donc du trafic de camions. Ceux-ci continueront à emprunter le même itinéraire à savoir la RD 612. Cette route est adaptée à un trafic important et la circulation des camions s'y effectue dans de bonnes conditions de sécurité. La sortie de la carrière sur cette route a été aménagée et est signalée de part et d'autre.

Le trafic moyen de camions liés à la carrière atteindra en moyenne 140 rotations journalières de camion semi-remorque dans 10 ans, lorsque la production sera portée à 1 million de tonnes par an. Il faut ajouter une dizaine de rotations journalières liées à la production de béton.

Ceci impliquera un accroissement du trafic poids lourds de 2,5 % en direction du Tarn et en traversant le bourg de Saint-Pons (et de moins de 0,5 % du trafic global).

Dans la direction de Béziers, cette augmentation du trafic de camions sera de l'ordre de 5,5 % (2 % du trafic global). Les aménagements programmés sur la RD 612 avec des déviations permettant d'éviter la traversée des bourgs les plus sensibles réduiront la perception de cet accroissement du nombre de camions.

Impact sur le voisinage (bruit, vibrations, sécurité)

Les niveaux sonores perçus par le voisinage lors de la poursuite des travaux et leur développement sur les terrains de l'extension resteront faibles. Les émergences seront de l'ordre de 2 dBA en période de jour et ne dépasseront pas 3 dBA lors du fonctionnement d'une partie des installations, avant 7 heures du matin. Ces émergences resteront inférieures aux seuils réglementaires et ne génèreront pas de gêne pour le voisinage.

Les engins de chantier sont conformes à la réglementation en vigueur en termes d'émission sonore.

L'usage de sirènes, avertisseurs, haut-parleurs, ... gênants pour le voisinage est interdit sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention et au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

Les pistes de la carrière sont régulièrement entretenues et maintenues en bon état afin d'éviter notamment les vibrations des bennes à vide qui peuvent être entendues loin dans le voisinage. La vitesse de circulation des camions et des engins est réduite à 30 km/h sur les pistes et 15 km/h sur les aires.

Des contrôles des niveaux sonores seront effectués régulièrement auprès des maisons du voisinage.

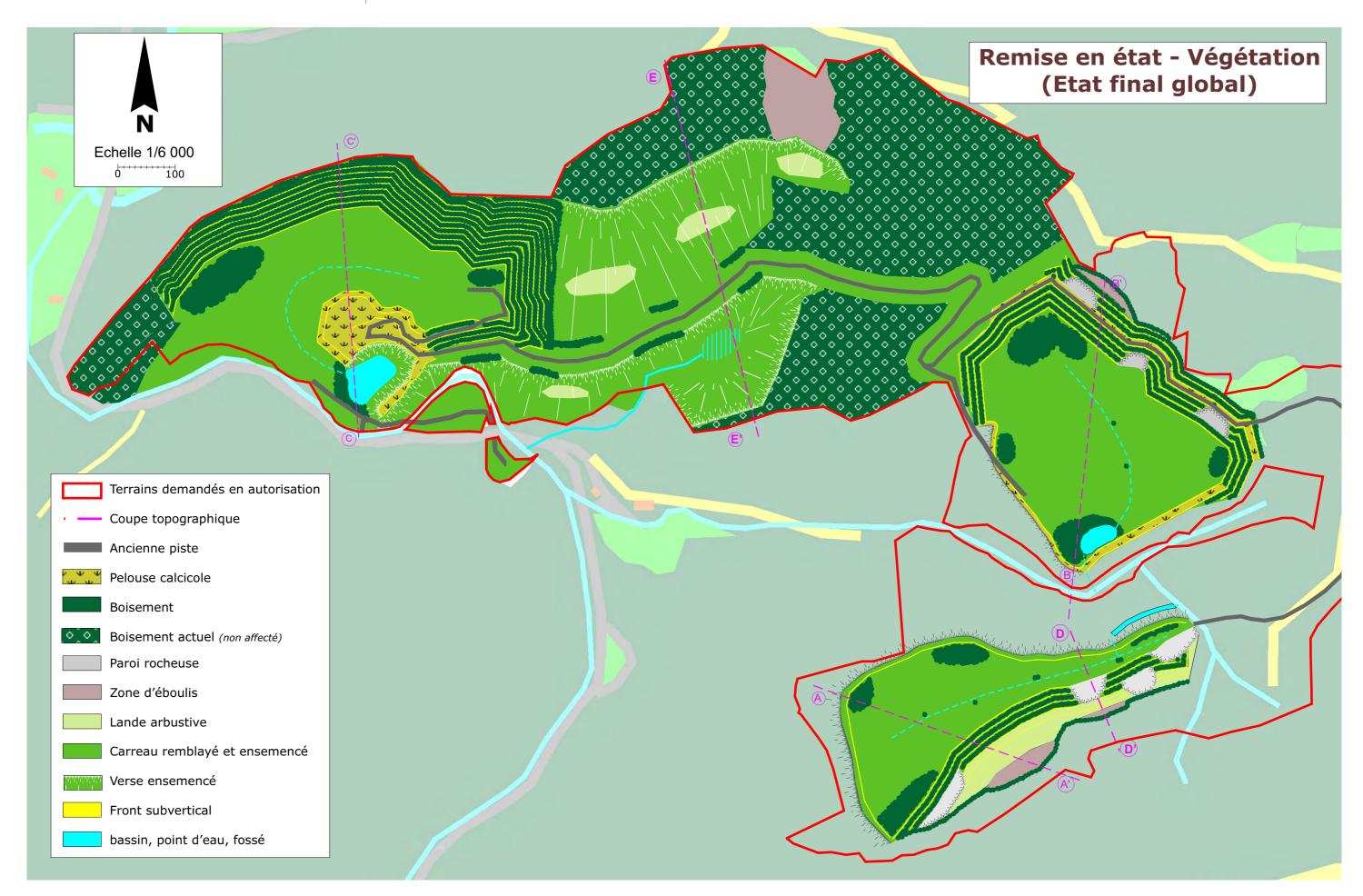
Les vibrations liées aux tirs de mines seront parfaitement maîtrisées par l'emploi d'un plan de tir adapté. Celui-ci permettra en permanence de maintenir ces vibrations à moins de

5 mm/s auprès des habitations des environs, évitant ainsi l'apparition de tout désordre dans ces constructions.

Des mesures de vibrations seront régulièrement réalisées auprès de ces habitations.













Lors des tirs, il existe un risque de projection de pierres. Des mesures spécifiques seront alors prises pour réduire les risques vis-à-vis des espaces fréquentés placés aux abords de la carrière (chemins des environs, bois ...).

Les moteurs des engins de chantier et des camions font l'objet de réglages appropriés et réguliers afin de respecter les seuils réglementaires en matière de rejets dans l'atmosphère.

Aucun matériau usagé ou déchet ne sera brûlé sur le site.

Pour réduire les poussières occasionnées par la circulation des engins sur le site, un arrosage régulier des pistes et des aires de manœuvre sera effectué lorsque nécessaire. Les installations de traitement sont équipées de dispositifs de brumisation qui collent les particules fines aux granulats et empêchent leur envol au niveau des concasseurs, cribles et chutes de matériaux. Les stocks de granulats comportant une fraction fine seront arrosés, si nécessaire, en période sèche.

Des mesures de retombées de poussières dans l'environnement continueront à être effectuées chaque année

La carrière est interdite au public, des clôtures et des barrières empêchent toute pénétration sur le site.

En haut des fronts, il sera réalisé un aménagement de sécurité, comportant un merlon planté d'arbustes constituant une zone peu pénétrable et une banquette 2 m en contrebas, afin de réduire le risque de chute pour des promeneurs éventuels ou pour la faune.







Remise en état du site

La carrière actuelle

Les parties Nord et Est de la carrière actuelle ont été réaménagées sous forme de verses qui seront prochainement ensemencées et plantées localement de massifs destinés à reconstituer des landes. Ces secteurs feront rapidement l'objet d'une déclaration de fin de travaux. La piste desservant les secteurs de l'extension, qui recoupe ces verses, sera conservée dans le périmètre de la carrière. Elle sera bordée par quelques massifs d'arbres et d'arbustes destinés à réduire sa perception.

Les fronts et banquettes de la carrière actuelle seront réaménagés durant les 6 années à venir. Après remblayage partiel des banquettes, des plantations d'arbres et d'arbustes seront réalisées afin de réduire les vues sur les anciens fronts. Une fin de travaux sera alors déposée sur ce secteur.

Le carreau de la carrière actuelle, à l'arrière des installations, sera employé comme aire de stockage des granulats.

Les secteurs de l'extension

Les fronts supérieurs se terniront naturellement en quelques années seulement ce qui réduira leur perception dans le paysage. Les banquettes seront remblayées au fur et à mesure de leur création, puis plantées d'arbres et d'arbustes.

Localement, quelques sections de banquettes seront supprimées pour permettre la création de falaises, favorable à l'implantation d'espèces rupestres. Quelques secteurs des fronts supérieurs seront remodelés par des tirs obliques afin de constituer des éboulis qui prolongeront et rappelleront les affleurements rocheux existants naturellement.

Sur le secteur des quartzites, les banquettes supérieures, après remblayage, seront recouvertes de massifs d'arbustes de basse taille afin de constituer une lande.

Les carreaux de ces sites seront recouverts de 3 à 4 m de matériaux stériles puis ensemencés et plantés de quelques bosquets d'arbres et d'arbustes. Des fossés, modelés dans les matériaux déposés, draineront les eaux en direction des anciens bassins qui seront conservés. Ces points d'eau constitueront une facette nouvelle dans ce secteur et favoriseront la recolonisation du site par la faune.

Le carreau de la carrière actuelle

Il sera réaménagé à l'issue de l'exploitation, soit dans 30 ans, après enlèvement des installations. Le principe du réaménagement est similaire à celui des carreaux de l'extension : régalage de matériaux, ensemencement, plantations de bosquets d'arbres et d'arbustes, maintien du point d'eau.







Bilan du réaménagement, valorisation ultérieure du site

Au total, sur une trentaine d'années, le réaménagement de l'ensemble des sites (carrière actuelle, extension des quartzites, extension des calcaires) impliquera la mise en œuvre de 1,5 millions de mètres cubes de matériaux stériles, terres de découvertes et inertes apportés sur le site.

Le reverdissement comportera un ensemencement de plus de 53 ha. Les plantations d'arbres et d'arbustes représenteront près de 30 000 plants, en linéaires sur les banquettes et en massifs sur presque 9 ha sur les divers carreaux.

Les zones de landes créées sur les verses et certaines banquettes impliqueront la mise en place de 40 000 plants d'espèces spécifiques, sur environ 2 ha.

Les utilisations ultérieures du site réaménagées pourront être variées selon les secteurs :

- le site de la carrière actuelle, avec un carreau d'une dizaine d'hectares accessible depuis la RD 612 pourrait accueillir diverses activités artisanales ou industrielles.
- Les secteurs de l'extension, situés dans un contexte naturel, devraient préférentiellement être orientés vers des activités agricoles à faible impact (type prairie naturelle, exploitation forestière ...). Il est souhaitable d'exclure de ce site tout autre type d'activité et de ne pas favoriser la fréquentation de ces secteurs.





